

124 7694
J

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES ENFANTS COMBATTANTS : DU DÉSARMEMENT À LA RÉINTÉGRATION
LE CAS DU BURUNDI

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

GLADIS BARICAKO

OCTOBRE 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance à mon directeur de mémoire, Stéphane Roussel, qui m'a orientée, aidée et conseillée tout au long de ce parcours.

Je tiens également à témoigner ma gratitude à mon co-directeur de mémoire, Daniel Holly. Il fut le premier à m'initier à la discipline des relations internationale. Pour sa patience, sa disponibilité, son encadrement et sa rigueur, je lui adresse mes vifs remerciements.

Mes remerciements les plus sincères vont à tous les enfants préalablement associés aux groupes armés et à tous les intervenants qui ont accepté de répondre à mes questions. Sans leur contribution, ce projet n'aurait pas pu aboutir. Je suis notamment reconnaissante à Feu Ambassadeur Mamadou Bah, et à travers lui, à la mission de l'Union Africaine au Burundi pour l'hospitalité et les conseils avisés pendant mon enquête-terrain.

À mon mari bien-aimé, Dieudonné, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance pour sa patience, ses encouragements et son assistance tant morale que matérielle.

Je remercie mes très chers parents, Marie-Louise et Germain, pour leur soutien sans faille, leurs prières et leurs critiques constructives qui ont guidé mes réflexions.

Je remercie mes sœurs, Lise et Divine, ainsi que mon frère Carl, qui n'ont cessé de croire en moi et qui, par cette confiance, m'ont insufflé la force de persévérer.

Enfin, je remercie spécialement Florence et Dorine, pour leur amitié indéfectible, leur présence constante et leurs encouragements quand c'était moins facile.

TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I RÉFLEXION GLOBALE ET GÉNÉRALE DU PHÉNOMÈNE DES ENFANTS SOLDATS.....	12
1.1 Contexte général.....	12
1.2 L'utilisation des enfants dans les conflits armés.....	17
CHAPITRE II LES ENFANTS SOLDATS AU BURUNDI.....	24
2.1 Le conflit Burundais.....	24
2.2 Le recrutement.....	31
2.2.1 Les facteurs explicatifs.....	31
2.2.2 Les pratiques.....	33
2.3 Les violations alléguées.....	33
2.3.1 Sur les plans physique et psychologique.....	33
2.3.2 Sur le plan juridique.....	36
CHAPITRE III LE DÉSARMEMENT ET LA DÉMOBILISATION.....	38
3.1 Le désarmement.....	38
3.1.1 Définition.....	38
3.1.2 L'opération de désarmement.....	39
3.1.3 L'échec du désarmement	40
3.2 La démobilisation.....	43
3.2.1 Définition.....	44
3.2.2 La démobilisation des adultes.....	45

3.2.3 La démobilisation des enfants soldats.....	46
3.2.3.1 Visite médicale.....	49
3.2.3.2 Identification effective.....	50
3.2.3.3 Formation en 4 modules.....	50
3.3 Les obstacles à la démobilisation des enfants soldats	51
CHAPITRE IV	
LA RÉINSERTION ET LA RÉINTÉGRATION.....	54
4.1 La réinsertion.....	54
4.1.1 Définition.....	54
4.1.2 La mise en application de la réinsertion.....	55
4.1.2.1 Réunion familiale et appui psychosocial.....	55
4.1.3 Les obstacles à la réinsertion des enfants démobilisés.....	58
4.2 La réintégration.....	62
4.2.1 Définition.....	62
4.2.2 L'opérationnalité de la réintégration.....	63
4.2.3 L'échec de la réintégration.....	64
4.2.4 Le programme DDRR des filles au Burundi.....	69
CHAPITRE V	
ANALYSE : CORRÉLATION ÉTROITE ENTRE LA MAUVAISE	
GOUVERNANCE ET L'ÉCHEC DU DDRR DES	
ENFANTS SOLDATS AU BURUNDI.....	72
5.1 Le concept de gouvernance.....	72
5.1.1 Définition.....	72
5.2 La mauvaise gouvernance et le DDRR des enfants soldats.....	76
5.2.1. L'objectif visé.....	76
5.2.2 Dispositions à prendre pour atteindre l'objectif visé.....	76
5.2.3 La gestion des ressources.....	83
CONCLUSION.....	86

ANNEXE A	
LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES EN ENTREVUE.....	95
ANNEXE B	
CARTE DU BURUNDI.....	96
ANNEXE C	
INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LE BURUNDI DU PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT, CONCERNANT L'IMPLICATION D'ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS (17 SEPTEMBRE 2007).....	97
BIBLIOGRAPHIE.....	99

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ABA	American Bar Association
BINUB	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
CNDD-FDD	Conseil national pour la défense de la démocratie-Force de défense de la démocratie
CNDRR	Commission Nationale de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
FAB	Forces armées du Burundi
FNL	Forces nationales de libération
MDRP	Programme multi-pays de démobilisation et réintégration
UA	Union africaine
OIT	Organisation internationale du travail
OPDE	Œuvre Humanitaire pour la Protection et le Développement de l'Enfant en Difficulté
PDDR	Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion
RDC	République démocratique du Congo
UN	Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UPRONA	Parti de l'unité pour le Progrès National
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise

RÉSUMÉ

Dans la présente recherche, nous tentons d'identifier les causes de l'échec du programme de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Réintégration (DDRR) des enfants soldats au Burundi. Nous déterminons le type de conflits qui favorise l'utilisation des enfants dans les conflits et les groupes armés. Nous traitons des causes principales qui poussent les enfants à l'enrôlement et les violences subies pendant leur captivité. Nous analysons le programme de DDRR appliqué au Burundi et son échec visible à chaque étape du processus. Notre hypothèse de départ identifie la mauvaise gouvernance comme principale explication de cet échec. À l'origine de la guerre civile qui a déchiré le Burundi pendant une décennie, elle apparaît sous différentes formes à chaque étape du processus et mène à l'échec de la réintégration socio-économique des ex-enfants soldats démobilisés. Par ailleurs, l'échec de la gouvernance crée les mêmes conditions qui ont poussé les enfants à l'enrôlement initial et constitue un frein à la prévention indispensable au succès à long terme d'un tel programme.

Mots-clés : conflit armé- enfants soldats- DDRR- mauvaise gouvernance

INTRODUCTION

La présente étude porte sur la réinsertion des enfants-soldats au Burundi.

Contrairement à la situation des enfants-soldats dans d'autres pays africains ayant connu des conflits comme le Libéria, la Sierra-Leone, l'Ouganda ou la République Démocratique du Congo, le cas du Burundi a fait l'objet de moins de publications connues.

C'est dans le but d'apporter notre modeste contribution à la recherche et à la documentation sur la question que nous nous sommes proposé d'entreprendre cette étude.

Les données collectées lors des divers entretiens avec les différents acteurs sur le terrain, y compris les enfants-soldats eux-mêmes, nous permettront de jeter la lumière, autant que faire se peut, sur les contours de la problématique des enfants-soldats au Burundi, la gestion de cette question ainsi que les solutions idoines qu'elle nécessite.

En d'autres termes, le but de notre travail est d'analyser les causes de ce phénomène ainsi que les programmes mis en place pour démobiliser, désarmer, réinsérer et réintégrer les enfants au sein de leurs communautés d'origine.

Depuis plusieurs années, le recrutement de jeunes enfants dans les conflits armés prend des proportions alarmantes. Le nombre avancé est de 300.000 enfants-soldats dans le monde. Malgré l'interdiction formelle et les dénonciations persistantes de cette pratique dégradante, des enfants continuent à être enrôlés dans les forces armées ou les factions rebelles de leurs pays. Certains d'entre eux ont moins de 10 ans, il y en a même qui sont recrutés à l'âge de sept ans.

Cette pratique, courante dans nombre de pays africains en proie à des conflits armés, connaît une expansion d'autant plus incompréhensible que les dégâts considérables qu'elle occasionne sont désormais de notoriété publique.

En outre, s'il est vrai qu'ils sont régulièrement forcés à intégrer des groupes armés, la littérature laisse entendre qu'un grand nombre d'enfants choisissent l'enrôlement volontaire.

Nous avons tenté de comprendre les circonstances qui favorisent l'utilisation d'enfants dans les conflits armés et les enjeux qui sous-tendent la décision des enfants de participer activement aux combats.

Pour cerner autant que possible la problématique des enfants-soldats du Burundi, il nous faut la placer dans le contexte des conflits en Afrique.

Jusqu'à la fin de la guerre froide, les conflits étaient essentiellement interétatiques et à caractère idéologique. Les combats avaient lieu sur un front spécifique et opposaient les armées régulières des États parties.

Actuellement, les guerres qui éclatent sont essentiellement de nature intra-étatique et se caractérisent par des affrontements très violents qui n'obéissent à aucune loi. Les « combattants (...) sont eux-mêmes des civils en armes »¹. Pour Marisol Touraine, les « horreurs sont le fait de tous, les combats ont lieu de quartier à quartier, de rue à rue. »²

Malheureusement, ce type de conflits entraîne dans son sillage l'implication d'acteurs et de combattants non conventionnels, y compris l'utilisation d'enfants comme combattants pour une série de raisons que nous aurons à développer plus bas.

Le Burundi s'insère parfaitement dans la catégorie des conflits « identitaires ». La société burundaise pré-coloniale était organisée, socialement hiérarchisée et pacifique. Les deux ethnies vivaient en harmonie et la principale différence résidait dans leurs activités respectives: l'agriculture pour les Hutus et l'élevage pour les Tutsis.

¹ Fortmann, Michel, « À l'Ouest rien de nouveau? Les théories sur l'avenir de la guerre au seuil du XXI^e siècle », *Études internationales*, vol.31, no 1, 2000, p81.

² Touraine, Marisol, *Le bouleversement du monde : Géopolitique du XXI^e siècle*, Paris : Éditions du Seuil, 1995., p.93.

L'arrivée des colons entraîne de profondes transformations. De façon arbitraire, les colons choisissent de privilégier l'ethnie tutsie minoritaire (14%), sur l'ethnie hutue largement majoritaire (86%).

Juste avant l'indépendance, le prince Rwagasore remporte les premières élections législatives et parvient à unifier les deux ethnies autour d'un projet de société.

Son assassinat marque le début d'une succession de régimes militaires Tutsis « où les Hutus ont été littéralement exclus du pouvoir, sans mentionner la décimation de leur élite en 1969 et 1972 »³. Les vagues de génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda font craindre le pire aux dirigeants.

En 1993, Melchior Ndadaye remporte les premières élections présidentielles au Burundi. La révolte des Hutus, nourrie par de longues années de brimades, atteint son paroxysme en octobre de la même année, avec l'assassinat du président démocratiquement élu.

Comme tant d'autres conflits à caractère ethnique en Afrique subsaharienne, le cas du Burundi est l'illustration d'une rébellion découlant à la base des injustices, des inégalités et une discrimination à l'égard d'une partie de la population. La guerre civile qui a duré plus de dix ans s'est soldée par l'affaiblissement extrême des structures de l'État qui s'est trouvé dans l'incapacité totale de protéger sa population des diverses violations des droits de l'homme, y compris le recrutement des enfants-soldats.

La population Burundaise est composée de trois ethnies : Hutu, Tutsi et Twa. La guerre opposait des groupes rebelles hutus, dont deux principaux, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) et les Forces Nationales de Libération (FNL) aux Forces Armées Burundaises (FAB), l'armée régulière composée majoritairement de tutsis.

Il est à noter que les deux groupes armés précités sont désormais des partis politiques.

³ Manirakiza, Marc, *Les écoles du crime (1994-2005/2006)* », Bruxelles : Le Roseau vert, 2007, p. 195

Au Burundi, comme dans d'autres pays africains, l'ethnicité est omniprésente. Toutefois, il apparaît qu'elle n'est qu'un moyen de couvrir une multitude de problèmes sans aucun rapport avec elle. De nombreux auteurs⁴ reconnaissent que l'hétérogénéité ethnique en elle-même ne peut engendrer une guerre. C'est l'utilisation qui en est faite qui détermine le cours des événements.

La crise burundaise résulte, en réalité, de la mauvaise gouvernance des dirigeants plutôt qu'à une quelconque appartenance ethnique⁵. En effet, les trois régimes qui ont précédé les premières élections démocratiques, étaient des dictatures militaires. Si les trois présidents Tutsis (tous de la région de Bururi) ont effectivement exclu les Hutus des cercles du pouvoir, ils ont également pratiqué une politique de régionalisme au sein des Tutsis en privilégiant les citoyens originaires de ladite région.

De plus, comme nous le verrons plus avant, les tensions actuelles au Burundi opposent le parti au pouvoir CNDD-FDD au parti d'opposition FNL, tous deux majoritairement Hutu.

Par conséquent, il nous semble évident que les véritables enjeux qui sous-tendent les difficultés que traverse le Burundi vont bien au-delà de l'appartenance ethnique.

La distribution inéquitable des ressources (peu abondantes à la base), la « concentration de la puissante économique et politique aux mains d'une petite élite urbaine »⁶, la gestion patrimonialiste des biens publics et la paupérisation de la majeure partie de la population ont permis aux leaders tant hutus que tutsis de mobiliser les masses sur la base de leur appartenance ethnique.

L'un des phénomènes les plus déplorables des conflits intra-étatiques en Afrique, comme le souligne la présente étude, est l'utilisation des enfants combattants.

⁴ Neuman, Michael ; Trani, Jean-François, « Le tribalisme explique tous les conflits », dans Courade Georges (dir.), *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Berlin, 2006., p. 145 ; Badie, Bertrand, *Nouveaux mondes : carnets d'après Guerre froide*, Paris : CNRS Éditions, 2012, p.132.

⁵ Manirakiza, Marc, *Op.Cit.*

⁶ Brachet, Juana; Wolpe, Howard, « *Développement et consolidation de la paix : Le cas du Burundi* », Working Paper, INTCPR, World Bank, Juin 2005

Toute une génération d'enfants, traumatisés par les dix années de conflit au Burundi, a été la cible des recruteurs. Certains ont été enlevés et arrachés à leur famille. D'autres ont été poussés par la pauvreté, l'exclusion et l'éclatement des familles à se porter volontaires à l'enrôlement. Il convient de noter qu'il est économiquement et stratégiquement plus avantageux de recruter des combattants enfants que des adultes. Les enfants sont payés moins chers et sont plus faciles à endoctriner et plus dociles aux consignes et à la discipline. Ils sont plus obéissants et plus faciles à convaincre et à commander. De plus, les enfants n'ont pas encore la notion poussée du danger et n'ont pas peur.

Tout au long de cette guerre civile, des milliers d'enfants ont rejoint autant les groupes armés que l'armée régulière, ce qui est une violation flagrante des droits et du bien-être des enfants.

Les parties au conflit ont arrêté les hostilités, en principe, avec la conclusion des Accords de paix d'Arusha, signés le 28 août 2000.

Les programmes de démobilisation, désarmement, réinsertion et réintégration (DDRR) des membres des forces régulières de sécurité et des groupes armés (rebelles) font partie des Accords de paix d'Arusha. Ces programmes concernent les combattants adultes et les enfants-soldats. Ils visent essentiellement à faciliter le retour des combattants à la vie civile dans le but de promouvoir une paix et un développement durables.

Après la décennie de guerre civile (de 1993 à 2003), une commission nationale⁷ a été mise sur pied, en 2004, afin de procéder à la démobilisation, à la réinsertion et à la réintégration des ex-combattants.

Selon l'UNICEF, en 2004, entre 6000 et 7000 enfants de moins de dix-huit ans devaient être démobilisés et réintégrés dans la société.

⁷ Commission Nationale de Démobilisation, Réintégration et Réinsertion (CNDRR)

Il est apparu, au cours de la revue de la littérature, que les résultats des programmes DDRR sont encore mitigés. Les deux premières phases, à savoir le désarmement et la démobilisation, ne présentent pas de problème particulier. Mises en application sur une courte période, elles produisent des résultats faciles à quantifier et à évaluer. Il en va autrement pour les phases de réinsertion et de réintégration, et le Burundi n'échappe pas à cette règle.

La question à laquelle tentera de répondre la présente étude est la suivante : Pourquoi la réintégration des enfants-soldats ne fonctionne-t-elle pas correctement au Burundi ?

La littérature, abondante sur les programmes de DDRR en Afrique, attribue cette lacune au manque de ressources et au faible engagement de tous les acteurs concernés⁸. La réintégration socio-économique des anciens enfants combattants consiste à leur offrir des perspectives plus alléchantes que les groupes armés. Pour ce faire, l'éducation formelle ou une formation socioprofessionnelle est incontournable pour acquérir une autonomie financière à travers une activité génératrice de revenus. Aaron Young explique les difficultés rencontrées par les enfants lorsqu'ils rentrent chez eux⁹. Il impute ces problèmes au manque de ressources et d'institutions efficaces. Les ressources financières sont généralement insuffisantes pour les prendre en charge adéquatement.

Par conséquent, des milliers d'enfants théoriquement « réintégré » au sein de la société se retrouvent dans la rue ou dans des emplois proches de l'esclavage. De surcroît, il explique le manque de volonté des gouvernements par leur implication dans le conflit qui les oppose au groupe armé dans lequel servaient les enfants.

⁸ Douglas, Ian ; Gleichmann, Colin; Steenken, Kees; Wilkinson, Adrian; Buschmeier, Nicole, « Réintégration – Guide pratique et théorique », dans Conoir et Verna (dir.), *DDR : désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains - Enjeux globaux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, p.259

⁹ Young, Aaron, *Preventing, Demobilizing, Rehabilitating, and Reintegrating Child soldiers in African Conflicts*, The Journal of International Policy Solutions, Volume 7, Spring 2007, pp. 19-24, p.22

Ainsi, il ne faudrait pas tenir pour acquis que le gouvernement vise automatiquement les meilleurs intérêts des enfants démobilisés.

La procédure de réintégration est longue et coûteuse, ce qui exige un engagement durable tant des bailleurs de fonds pour le financement des programmes, que du gouvernement pour veiller à sa mise en œuvre en privilégiant les intérêts des enfants.

Deux rapports de la Banque Mondiale¹⁰ laissent entendre que la réintégration des enfants-soldats au Burundi a été un succès. Ils reconnaissent l'extrême pauvreté dans laquelle vivent ces enfants, le manque d'opportunités, le taux de chômage élevé mais estiment que l'objectif de réinsérer les anciens enfants-soldats dans leur famille et leur communauté a été atteint, puisque leurs conditions actuelles ne sont ni meilleures ni pires que celles du reste de la population.

Nous pensons que la réintégration des enfants-soldats Burundais ne peut être considérée comme un succès dans la mesure où ils sont réintégrés dans l'environnement qui a favorisé leur recrutement initial.

L'hypothèse que nous soumettons, c'est que l'environnement caractérisé par la mauvaise gouvernance au Burundi entrave toute tentative dans le sens d'une réintégration socio-économique des enfants-soldats.

Une bonne réintégration suppose une activité génératrice de revenus dans un environnement sécuritaire et respectueux des droits fondamentaux de la personne. La mauvaise situation sociopolitique qui prévaut au Burundi comprend de nombreux facteurs qui constituent des obstacles à la réintégration des enfants-soldats. Gangrené par la corruption, l'impunité, de faibles performances économiques, une gestion partisane du pouvoir et une rupture totale de dialogue entre le gouvernement

¹⁰ Uvin, Peter, *Ex-combattants in Burundi : Why they joined, why they left, why they fared*, Working Paper No.3, MDRP, World Bank, October 2007; Taouti-Cherif, Ratiba, *The Social and Economic status of Beneficiaries of the Burundi Child Soldier Demobilization, Social Reintegration and Recruitment Prevention Special Project*, Dissemination Note, MDRP, September-October 2007

et les partis d'opposition qui ont boycotté les élections de 2010, le Burundi nage encore en plein marasme.

Les programmes de DDRR ont pour but de promouvoir une paix et un développement durables. À la fin du conflit, le pays se voit obligé d'entamer des travaux de grande envergure pour la reconstruction et le développement durable du pays. Ces travaux représentent d'excellentes opportunités pour la réintégration socio-économique, et permettent d'absorber la main d'œuvre disponible, dont les anciens enfants-soldats. Le Burundi manque de financement parce qu'il ne répond pas aux critères de bonne gouvernance imposés par la Banque Mondiale¹¹.

La corruption qui sévit à tous les niveaux de gouvernement Burundais ternit son image et l'empêchent d'obtenir les financements des bailleurs de fonds. Les détournements de fonds destinés à la réintégration des enfants-soldats leur portent préjudice.

Les violations des droits de la personne touchent les enfants-soldats stigmatisés, emprisonnés, voire exécutés pour leur appartenance au FNL.

Le taux de chômage parmi les jeunes est particulièrement élevé et un rapport du Conseil de sécurité exprime des inquiétudes « faute d'emplois et de revenus, les jeunes Burundais pourraient s'enrôler dans les milices, avec les conséquences que l'on sait pour la paix et la stabilité »¹².

Un rapport de Crisis Group souligne que « le caractère partisan et clientéliste de l'accès au premier employeur du pays¹³ alimente les frustrations, notamment parmi

¹¹ *Burundi: la crise de la corruption*, Briefing Afrique No 185, International Crisis Group, 21 mars 2012

¹² *Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi*, Conseil de sécurité, Nations Unies, 18 janvier 2013, p.13

¹³ Au Burundi, le secteur privé étant très peu développé, le gouvernement demeure le principal employeur, d'où les luttes incessantes pour l'accès au pouvoir et la culture au sein de la population visant à se rapprocher des cercles du pouvoir en place.

les jeunes tutsi qui arrivent sur le marché du travail, constituant l'une des sources potentielles de nouveaux conflits violents dans les cinq années à venir au Burundi »¹⁴. Le rapport mondial sur les enfants-soldats¹⁵ désigne le Burundi parmi les pays qui ont « insuffisamment pris en compte le soutien à la réinsertion des enfants-soldats sur le long terme »¹⁶.

Les conditions qui ont favorisé le recrutement des enfants demeurent d'actualité. En effet, la pauvreté, l'absence de perspectives, le désœuvrement, l'instabilité politique, la criminalité en hausse, ainsi que l'incapacité du gouvernement à assurer la protection des citoyens ne sont pas de nature à favoriser la lutte contre le recrutement des enfants.

Méthodologie

La méthodologie choisie allie la prise en compte de la littérature la problématique des enfants-soldats, les observations et les entretiens effectués sur le terrain.

La présente étude est tout d'abord la résultante de trois mois d'enquête sur terrain au Burundi, de visites dans les zones de pré-rassemblement et de cantonnement des combattants et des centres d'accueil des enfants-soldats. Elle s'appuie fondamentalement sur les entretiens effectués avec les différents acteurs nationaux et internationaux, y compris des représentants des groupes rebelles et de l'armée régulière, des représentants du Binub ainsi que du gouvernement et des ONG. Les témoignages ont été recueillis auprès des enfants sous forme de récits de vie. Certains enfants ont été rencontrés individuellement, d'autres en groupe. Notre objectif était de retracer la trajectoire de vie des enfants afin de comprendre l'ensemble des circonstances qui les ont menés à l'enrôlement dans l'armée régulière ou dans les groupes armés. Les conditions familiales, socioéconomiques, idéologiques qui ont précédé leur recrutement, leur vécu au sein du groupe armé, leur

¹⁴ *Burundi: la crise de la corruption*, Briefing Afrique No 185, International Crisis Group, 21 mars 2012, p.7

¹⁵ *Enfants-soldats : Rapport mondial 2008*, Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants-soldats

¹⁶ *Id.*, p.25

démobilisation et leur situation après avoir bénéficié des programmes de réintégration.

Nous mettrons en annexe la liste de toutes les personnes rencontrées pour une entrevue, à savoir, les acteurs nationaux et internationaux.

Ces entretiens nous ont permis de mieux pénétrer les réalités profondes de leur vie avant, pendant et après leur enrôlement.

En outre, nous procéderons à l'examen du fonds documentaire comprenant des livres, des articles scientifiques, ainsi que des conventions, protocoles et autres documents juridiques relatifs aux droits de l'enfant.

Plan

Le premier chapitre exposera les différents facteurs de l'effritement et de l'effondrement de l'État qui aboutissent à l'éclatement des conflits. Nous passerons en revue les conditions sociales qui favorisent généralement l'enrôlement des enfants dans les groupes armés.

Le deuxième chapitre examinera les origines de la crise burundaise, ainsi que l'enrôlement, forcé ou volontaire, des enfants burundais dans les groupes armés. Nous parlerons ensuite des violations dont ils sont victimes, tant aux niveaux physique et psychologique qu'au niveau juridique.

Les troisième et quatrième chapitres porteront sur le programme DDRR tel qu'il est élaboré, ses objectifs déclarés, ainsi que sa mise en application au Burundi. Nous aborderons d'une part l'action de la CNDRR et de l'autre, les rôles tenus par le BINUB, la Banque Mondiale, la Facilitation et les ONG.

Nous analyserons les défis majeurs relevés à chaque étape, puis nous verrons les enjeux et implications qui sous-tendent la réintégration des enfants-soldats burundais.

Le cinquième chapitre permettra d'analyser les obstacles à la réintégration des enfants-soldats au sein de la société, ainsi que les risques qui en découlent.

Pour conclure, nous nous baserons sur les forces et les faiblesses inhérentes au programme DDR pour formuler des propositions de solutions qui nous semblent appropriées pour combler ces lacunes.

CHAPITRE I

RÉFLEXION GLOBALE ET GÉNÉRALE DU PHÉNOMÈNE DES ENFANTS-SOLDATS

1.1 Contexte Général

Le présent chapitre analyse les causes et les implications des conflits intra-étatiques afin de placer dans son contexte la problématique des enfants-soldats.

Les différents facteurs de l'effritement et de l'effondrement de l'État qui aboutissent à l'éclatement des conflits seront également examinés. Nous passerons en revue les conditions sociales qui favorisent généralement l'enrôlement des enfants dans les groupes armés.

Les guerres civiles sont généralement divisées en deux catégories : les conflits liés à l'affaiblissement de l'État et les conflits identitaires¹⁷.

La première catégorie de conflits internes est liée à l'affaiblissement de l'État qui tient à deux facteurs inter reliés, à savoir: « une crise de l'État non occidental et une crise de la gouvernance politique dans les pays en développement ¹⁸».

Selon Marisol Touraine, cette crise de l'État non occidental se caractérise par le fait que l'État post-colonial n'a pu être consolidé par les nouveaux dirigeants. Le modèle occidental imposé par les colons ne correspondait pas nécessairement au nouvel environnement mais aucun modèle ne lui a été substitué¹⁹. Cette perspective permet de clarifier l'observation que nous faisons de la plupart des conflits actuels en Afrique, dont celui du Burundi, comme nous le verrons plus en détails.

¹⁷ Fortmann, Michel, Op.cit., p.85

¹⁸ Id.

¹⁹ Touraine, Marisol, Op.cit., p.373

Par ailleurs, Didier Bigo soutient que l'analyse des conflits post bipolaires doit tenir compte de trois dynamiques à l'œuvre²⁰. D'abord une dynamique de centralisation qui s'exprime à travers la mondialisation, l'économie de marché et la vague de démocratisation souvent imposée qui aboutissent à une certaine homogénéité. Ensuite une dynamique de décentralisation particulièrement visible dans les conflits au sud du Sahara, avec l'introduction de nouveaux acteurs non étatiques. L'État ne détient plus le monopole de la violence légitime, il s'avère incapable de contrôler les seigneurs de guerre, les chefs de clan ou autres « acteurs militarisés » et de protéger sa population. Enfin, une dynamique de transnationalisation avec l'apparition du secteur informel, de la société civile, des ONG et des mouvements de solidarité humanitaire.

Nous pouvons affirmer que cette ligne de pensée cadre bien avec le conflit burundais dont la gestion ne relève plus du seul gouvernement mais plutôt de beaucoup d'autres acteurs tant nationaux qu'internationaux.

À cet égard, d'autres penseurs avancent que les inégalités issues de la mondialisation expliquent l'effondrement des États et par ricochet, les guerres civiles. D'autres encore estiment que la mauvaise gouvernance des dirigeants est à l'origine des guerres qui, à leur tour, aboutissent à l'effondrement étatique.

De fait, Tom Porteus soutient que la fin de la colonisation suivie du retrait brutal du soutien des grandes puissances à la fin de la guerre froide a considérablement affaibli les États africains²¹. Les politiques néolibérales, la libéralisation économique, les programmes d'ajustements structurels imposés aux États africains par les institutions financières internationales ont causé l'effondrement de ces États affaiblis, incapables de s'insérer au sein de la mondialisation économique²².

²⁰ Bigo, Didier, « *Les conflits post bipolaires : dynamiques et caractéristiques* », Cultures et conflits, 08, hiver 1992, p.3

²¹ Porteus, Tom, *L'évolution des conflits en Afrique subsaharienne*, Politique étrangère, No.2, 2003.

²² Ibid., p.311

À cela s'ajoutent les firmes multinationales et les marchands d'armes qui tirent profit de ces guerres.

Il déplore les échecs répétés des démarches entreprises par la communauté internationale pour le règlement de ces conflits, et des politiques occidentales imposées et leur impact sur ces pays.

Pour lui, la fragilité politique et économique de ces derniers sur la scène mondiale explique les conflits. Tant que la solution à ce problème ne tiendra aucun compte des rapports de pouvoir générateurs des inégalités, de la marginalisation de ces pays au sein de la mondialisation etc..., aucune tentative de médiation et aucune politique de développement n'en viendront à bout.

À l'inverse, les institutions financières internationales définissent les « États fragiles » comme « les pays caractérisés par un manque d'engagement politique et/ou par une faible capacité à développer ou mettre en œuvre des politiques en faveur des pauvres, par la présence de conflits violents et/ou une faible gouvernance²³ ».

Ces deux approches nous semblent incomplètes dans la mesure où l'une s'arrête sur les aspects internes du problème (mauvaise gouvernance, manque de volonté politique...) et passe sous silence les facteurs exogènes de la mondialisation et les effets pervers qui en découlent, ainsi que l'obstination de l'occident (IFI, certains pays...) à imposer des politiques qui ont largement prouvé leur inefficacité dans les pays bénéficiaires. L'autre impute tout le mal aux facteurs exogènes sans mentionner aucune responsabilité des dirigeants et des institutions internes.

Pour sa part, Paul Collier attribue la cause des conflits armés à l'avidité économique et énonce trois variables : les matières premières, la proportion de jeunes au sein de la société et le niveau d'éducation²⁴.

²³ Daviron, Benoît et Giordano, Thierry, « États fragiles : Genèse d'un consensus international », dans Châtaigner, J.-M. et Magro, H. (eds), *États et sociétés fragiles : Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris : Karthala, 2007

²⁴ Collier, Paul, « Doing Well Out of War : An Economic Perspective », dans Berdal M. et Malone D.M. (eds), *Greed and Grievance : Economic Agenda in Civil Wars*, International Development Research Centre, 200, p.63

Les matières premières constituent une source d'enrichissement « facile » pour les dirigeants corrompus qui s'en approprient au détriment de l'État. Les rebelles peuvent également procéder au pillage, soit en contrôlant des lieux de production, soit en érigeant des barrages routiers entre les zones de production et les lieux de livraison.

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans constituent la cible privilégiée des groupes armés. Vivant dans une grande précarité économique, la rébellion devient une source alternative de revenus.

Le niveau d'éducation a une grande influence sur les conditions économiques de la population. Plus les jeunes sont instruits, plus ils ont de chances de subvenir à leurs besoins et moins ils seront tentés d'intégrer des groupes armés.

Nul besoin de souligner le caractère pertinent de cette analyse sur la situation spécifique du conflit Burundais et des enfants-soldats en particulier, comme cela sera démontré au second chapitre, tant la précarité des conditions de vie est flagrante comme cela ressort des entretiens effectués sur le terrain.

La deuxième catégorie de guerres civiles est celle des conflits identitaires.

L'ethnicité, omniprésente dans les conflits africains, n'est qu'un moyen de couvrir une multitude de problèmes sans aucun rapport avec elle.

De nombreux auteurs reconnaissent que l'hétérogénéité ethnique en elle-même ne peut engendrer une guerre. C'est l'utilisation qui en est fait qui détermine le cours des événements.

Michel Neuman et François Triani avancent deux raisons pour lesquelles l'ethnie occupe une place centrale dans les conflits africains²⁵. D'un côté, le clientélisme des dirigeants en place qui sert les intérêts d'une partie de la population (famille, clan, divers partisans etc...) au détriment d'une autre. De l'autre, l'échec de la transition démocratique. Ils attribuent également une part de responsabilité aux colons qui ont, dans certains cas, favorisé une ethnie au détriment d'une autre.

²⁵ Neuman, Michael ; Triani, Jean-François, « Le tribalisme explique tous les conflits », dans Courade Georges (dir.), *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Berlin, 2006, p.145

Selon Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz, les clivages ethniques n'interviennent que lorsque les dirigeants s'en servent pour manipuler la population et préserver leurs propres intérêts patrimonialistes²⁶.

Les études sur les conflits ethniques sont influencées par les thèses ethno-réalistes et constructivistes²⁷.

Pour les ethno-réalistes, les conflits ethniques découlent de rapports de force et de rivalités similaires à ceux qui opposent les États entre eux. Un groupe ethnique victime de discrimination peut prendre les armes, si cette option apparaît comme la seule vers un changement en sa faveur.

Pour leur part, les constructivistes, qui placent l'individu et ses expériences au centre de tout, et considèrent que « ces conflits sont caractérisés par des rivalités, des tensions ou des agressions qui prennent leur source dans l'affirmation passionnelle et collective d'une spécificité²⁸ ».

Nous partageons les thèses de Neuman et Triani qui pointent du doigt la faiblesse du leadership politique et la mauvaise gouvernance liée à l'absence de morale publique comme causes réelles des conflits dits « identitaires ».

En effet, nous estimons que la faiblesse du leadership se caractérise par l'absence de projet de société et privilégie le recours à l'appartenance ethnique, régionale ou clanique ainsi qu'au clientélisme. Cela engendre des sentiments de frustration et de discrimination qui poussent les groupes défavorisés à prendre les armes pour se débarrasser du pouvoir en place et accéder à la gestion de l'État. Quant à la mauvaise gouvernance, elle se traduit par la gestion patrimonialiste du pouvoir ainsi que par le manque de volonté et de compréhension des mécanismes de gestion de l'État.

²⁶ Chabal, Patrick ; Daloz, Jean-Pascal, *L'Afrique est partie : Du désordre comme instrument politique*, Paris : Economica, 1999, p.80

²⁷ David, Charles-Philippe, *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris : Presses de Sciences Po, 2000

²⁸ Thual, François, *Développement des conflits identitaires*, La Revue administrative, 47^e Année, N° 278, Mars-Avril 1994, p.168

Les dérèglements qui s'ensuivent génèrent des mécontentements et des tensions qui peuvent provoquer des conflits armés.

1.2 L'utilisation des enfants dans les conflits armés

Comme nous l'avons souligné plus haut, ces conflits intra-étatiques brouillent la distinction traditionnelle entre civils et combattants. L'un des phénomènes les plus déplorables, comme le souligne la présente étude, est l'utilisation des enfants comme combattants.

La Convention sur les droits de l'enfant le définit comme « un être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte en vertu de la législation qui lui est applicable ». Cette même Convention définit l' « enfant-soldat » comme « tout individu âgé de moins de 15 ans et enrôlé dans les forces ou les groupes armés ».

On en dénombre plus de 250.000 dans le monde. Enlevés dans les écoles, les stades, les foyers, les églises, les orphelinats ou dans la rue, ils sont enrôlés de gré ou de force au sein des groupes armés. Ils y servent comme porteurs, éclaireurs, espions, et pour les filles, d'esclaves sexuelles.

Osseiran Houbballah²⁹ estime que certains enfants sont plus à risque que d'autres.

Les orphelins, les enfants de la rue, les enfants issus des couches les plus défavorisées qui travaillent comme vendeurs ambulants, les enfants vivant dans des camps de déplacés ou de réfugiés³⁰ etc...

Elle souligne que ces enfants n'ont généralement pas de pièces d'identité spécifiant leur âge, ce qui facilite leur recrutement.

Elle impute cette situation à plusieurs raisons³¹. Les conflits qui durent entraînent énormément de pertes, obligeant les groupes armés à constamment recruter. Les enfants remplacent les adultes morts au combat. Ils sont donc facilement

²⁹ Osseiran-Houbballah, Mouyazan, *L'enfant-soldat : victime transformée en bourreau*, Paris : O. Jacob, 2003

³⁰ Ibid., p.29-30

³¹ Ibid., p.30-36

remplaçables, faciles à satisfaire tant ils sont manipulables, particulièrement obéissants et plus cruels que les adultes. Les commandants se servent de leur emprise pour endoctriner et influencer les enfants en attribuant tous leurs malheurs au camp adverse (la mort des membres de leur famille, la guerre, la pauvreté...) et en leur inspirant des sentiments de vengeance.

Roméo Dallaire³² attribue ce phénomène à la guerre et à la situation chaotique qui en découle.

« Lorsque des États se délitent, que leurs chefs perdent la raison et que le chaos de la violence s'empare des âmes, de terribles idées, profitant de ce terreau propice, germent dans l'esprit des êtres humains, qui n'hésitent pas à passer aux actes. »³³

Pour lui, quatre raisons principales rendent les populations civiles, en général, et les enfants en particulier, plus vulnérables à l'endoctrinement³⁴.

- L'extrême pauvreté et l'inactivité des jeunes³⁵. Les familles sont si démunies qu'elles ne peuvent ni nourrir leurs enfants, ni les faire soigner, ni les scolariser.
- Le faible taux d'alphabétisation³⁶. Advenant le cas où les familles auraient les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école, il y a de grandes chances que celles-ci soient fermées pour plusieurs raisons liées aux conflits.
- L'écart toujours croissant entre riches et pauvres³⁷ est une source constante de frustration et de révolte.
- La surpopulation³⁸. Il estime que dans la plupart des pays en proie à des conflits, les enfants de moins de 18 ans représentent plus de 50%. Cette réalité combinée aux facteurs cités plus haut fait des enfants une source inépuisable de combattants.

³² Dallaire, Roméo, *Ils se battent comme des soldats, ils meurent comme des enfants : Pour en finir avec le recours aux enfants-soldats*, Montréal : Les Éditions Libre Expression, 2010

³³ Ibid., p.136

³⁴ Ibid., p.138

³⁵ Ibid., p.147

³⁶ Ibid., p.146

³⁷ Ibid., p.147

³⁸ Ibid., p.152

Dallaire explique qu'un enfant qui grandit dans la région des Grands Lacs a de grandes chances d'être recruté et exploité comme enfant-soldat.

L'instabilité régionale et la misère en sont la cause : « Ils sont en proie à la malnutrition, avec de faibles taux de survie, de mauvaises conditions sanitaires et des services de santé quasi inexistant, un accès limité à l'éducation et plus encore à l'école gratuite. »³⁹ Ce contexte explique, selon lui, la facilité des groupes armés à enrôler des enfants obéissants, faciles à manipuler et à entretenir⁴⁰.

L'analyse de Dallaire nous renforce dans notre conviction que les vagues de mondialisation et de démocratisation ainsi que les différentes politiques imposées par l'idéologie néo-libérale ne tiennent pas leurs promesses de paix et de prospérité mondiales.

La paupérisation que cela entraîne dans les pays de l'Afrique subsaharienne débouche sur des conflits intra-étatiques extrêmement violents, dont les victimes sont essentiellement des civils. C'est dans ce même cadre que le recrutement des enfants-soldats au Burundi s'interprète comme une conséquence de l'effondrement de l'État qui semble incapable d'assurer la sécurité des citoyens en général, et des enfants en particulier.

Philippe Chapleau⁴¹ distingue deux types de facteurs dans le recrutement des enfants comme combattants.

D'un côté, les facteurs stratégiques suivants expliquent le phénomène :

- La pauvreté extrême⁴² qui entraîne des privations à tous les niveaux (eau potable, soins de santé, scolarisation, alimentation) pousse les enfants à se faire enrôler au sein de groupes armés. Comme Osseiran-Houballah, il souligne la vulnérabilité accrue des enfants de la rue, des orphelins etc...

³⁹ Ibid., p.143

⁴⁰ Ibid. p.153

⁴¹ Chapleau, Philippe, *Enfants-soldats : victimes ou criminels de guerre ?*, Monaco : Éditions du Rocher, 2007

⁴² Ibid., p.72-73

- L'exposition prolongée à la violence⁴³ transforme l'imaginaire collectif, les conflits deviennent une norme, ce qui aboutit à une vision déformée de la guerre que les enfants conçoivent comme un jeu. Ils ne sont conscients ni de la mort, ni du caractère sacré de la vie. Selon lui, cela explique les surnoms qu'ils choisissent (« Terminator », « Rambo », « Destroy », « Trained to kill » etc...)⁴⁴ ainsi que l'incroyable cruauté dont ils font preuve.
- L'évolution des conflits traditionnels mettant en scène les armées régulières vers des conflits intra-étatiques modifie également le type d'acteurs⁴⁵.
- La prolifération d'armes légères mieux adaptées aux enfants⁴⁶.

De l'autre côté, les facteurs tactiques, règles tacites respectées par tous les recruteurs reposent sur les cinq principes de base⁴⁷ suivants :

- Les enfants-soldats sont faciles à entretenir⁴⁸ et à contenter avec des avantages et des récompenses sans avoir à leur verser de salaire.
- Les enfants-soldats sont obéissants et d'une loyauté sans faille⁴⁹
- Les enfants-soldats sont interchangeables donc facilement remplaçables⁵⁰
- Les enfants-soldats sont particulièrement cruels⁵¹
- « L'enfant-soldat est une arme incapacitante »⁵². Chapleau explique que la vue d'un enfant paralyse l'adulte qui l'affronte. Bien des militaires répugnent et hésitent à abattre un enfant, ce qui met ce dernier en situation de force. Les recruteurs en sont conscients et s'en servent.

De l'avis de Rachel Brett⁵³, cinq raisons poussent les jeunes à se faire enrôler par un groupe armé.

⁴³ Ibid., p.75

⁴⁴ Ibid., p.77-78

⁴⁵ Ibid., p.87-89

⁴⁶ Ibid., p.94

⁴⁷ Ibid., p.111

⁴⁸ Ibid., p.112

⁴⁹ Ibid., p.117

⁵⁰ Ibid., p.121

⁵¹ Ibid., p.129

⁵² Ibid., p.132

⁵³ Brett, Rachel, *Young soldier : why they choose to fight*, Boulder, Colo. ; London : Lynne Rienner Publishers, 2004

- La guerre⁵⁴, qui constitue pourtant l'une des principales raisons serait minimisée dans les tentatives de compréhension du phénomène⁵⁵. La guerre provoque l'effondrement du tissu socio-économique, entraîne une paupérisation toujours croissante, limite les perspectives d'avenir et engendre un climat d'insécurité⁵⁶. Les enfants nés dans un pays en guerre ne connaissent que la violence et la voient comme un moyen d'assurer leur protection, surtout si la famille est déplacée ou décimée.
- La crise de l'éducation et l'emploi⁵⁷ constitue une autre raison majeure de l'enrôlement des jeunes.

En temps de guerre, l'accès des enfants à l'éducation est pratiquement impossible, et les jeunes sans formation professionnelle ont du mal à accéder au marché du travail⁵⁸. L'armée devient envisageable pour sortir de la misère et de l'inactivité. En outre, Brett souligne l'importance de l'éducation comme canal de transmission de bonnes valeurs et de promotion du changement de comportement. Mais le milieu scolaire en temps de guerre peut exacerber les tensions quand l'armée régulière incite les jeunes à se faire enrôler en réveillant leur fibre patriotique ou leur sentiment d'appartenance à un groupe ethnique. Les enfants ne s'y sentent pas en sécurité, les enseignants perdent toute crédibilité et doivent s'imposer par la force, ce qui constitue pour les enfants un facteur supplémentaire d'abandon scolaire⁵⁹.

- L'influence de la famille et des amis⁶⁰, selon ces auteurs, est rarement évoquée dans les études sur l'enrôlement des enfants. Ceux qui sont séparés de leur famille sont les plus vulnérables à l'enrôlement⁶¹. Dans certains cas, néanmoins, les enfants fuient les familles au sein desquelles ils subissent toutes sortes d'abus. L'armée représente une protection pour eux. Il arrive

⁵⁴ Ibid., p.9

⁵⁵ Ibid., p.10

⁵⁶ Id.

⁵⁷ Ibid., p.15

⁵⁸ Id.

⁵⁹ Id.

⁶⁰ Ibid., p.23

⁶¹ Ibid., p.25

aussi que plusieurs membres d'une même famille fassent partie d'un groupe armé, auquel cas l'enrôlement des plus jeunes semble aller de soi⁶². Dans le même sens, l'effet d'entraînement et le besoin d'appartenance poussent bien des adolescents sans repères à intégrer un groupe armé

- La pauvreté⁶³ demeure la cause la plus évidente et la plus évoquée pour expliquer l'enrôlement volontaire des enfants. Un cercle vicieux s'installe en temps de guerre : elle augmente le niveau de pauvreté, limite l'accès à l'éducation, ce qui diminue les opportunités d'emploi et pousse les enfants à se faire enrôler. La violence est ainsi perpétrée et le cycle reprend.

Les lignes qui précèdent ont exposé en long et en large les facteurs et situations socio-économiques et politiques qui caractérisent les systèmes ayant conduit à différents conflits dans certains pays africains qui ont eu à faire face au phénomène des enfants-soldats.

Le choix de cette démarche a été dicté par le fait que lesdits facteurs, à l'origine des conflits, comportent des éléments explicatifs du recours aux enfants-soldats. L'autre raison importante est que la situation du Burundi qui est au centre de notre étude s'inscrit sans nul doute dans certains des facteurs décrits plus haut, comme cela sera exposé au deuxième chapitre.

La réintégration des enfants-soldats répond aux impératifs de la protection de toutes les composantes de la société, y compris la jeunesse qui constitue l'espoir et l'avenir de toute communauté.

Elle répond aux impératifs aussi bien sociaux que juridiques dans la mesure où les enfants jouissent d'une protection spéciale dans la société en raison de leur vulnérabilité. Leur réinsertion interpelle au premier chef les dirigeants parce que l'État a l'obligation constitutionnelle de protéger sa population en général et les enfants en particulier contre tout ce qui peut compromettre leur sécurité, leur croissance et leur épanouissement.

⁶² Ibid., p.24

⁶³ Id.

Cette obligation est notamment mise en exergue par les dispositions de la Convention Internationale sur les droits de l'enfant⁶⁴, spécialement son préambule, ainsi que les articles 9 et 32.

Ces dispositions énoncent le droit de l'enfant à une aide et à une assistance spéciales et réaffirment son droit de grandir dans un milieu familial, un climat d'amour, de bonheur et de compréhension. À cette fin, l'État a l'obligation de veiller à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre son gré (article 9) et de prendre toutes les mesures pour que l'enfant soit protégé contre tout ce qui est susceptible de compromettre son éducation ou nuire à sa santé et son développement physique, mental, spirituel, moral et social (article 32). Il importe de signaler que l'esprit et la lettre de bon nombre d'autres instruments juridiques⁶⁵ abondent dans le même sens.

De toute évidence, l'enrôlement des enfants dans les groupes armés constitue une violation flagrante des dispositions précitées et traduit l'incapacité de l'État à remplir ses obligations aux termes de ces dispositions.

⁶⁴ Convention relative aux droits de l'enfant (1989)

⁶⁵ Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000); les Principes du Cap et meilleures pratiques concernant le recrutement d'enfants dans les forces armées et la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants-soldats en Afrique (1997); Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (2007)

CHAPITRE II

LES ENFANTS-SOLDATS AU BURUNDI

2.1 Le conflit Burundais

Comme nous l'avons précisé, le Burundi s'insère parfaitement dans la catégorie des conflits « identitaires ». La société burundaise pré-coloniale était socialement hiérarchisée, organisée autour d'une allégeance commune à la famille royale issue du clan « ganwa ».

Les transformations opérées par les colons sans tenir compte de la culture et des réalités locales introduisent une nouvelle hiérarchie basée de façon totalement arbitraire sur l'appartenance ethnique. Le Rwanda voisin subit les mêmes transformations et dans les deux pays, le germe de la discorde est semé.

Comme mentionné dans l'introduction, le prince Rwagasore remporte les premières élections législatives, juste avant l'indépendance et parvient à unifier les deux ethnies autour d'un projet de société.

Son assassinat marque le début d'une succession de régimes militaires Tutsis « où les Hutus ont été littéralement exclus du pouvoir, sans mentionner la décimation de leur élite en 1969 et 1972 »⁶⁶. Le pays est dirigé successivement par le Lieutenant-Général Michel Micombero (de 1966 à 1976), le Colonel Jean-Baptiste Bagaza (de 1976 à 1987) et le Major Pierre Buyoya (de 1987 à 1993, puis de 1996 à 2003). Les vagues de génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda font craindre le pire aux

⁶⁶ Manirakiza, Marc, *Les écoles du crime (1994-2005/2006)*, Bruxelles : Le Roseau vert, 2007, p. 195

dirigeants militaires Tutsis, qui, à titre préventif, prennent soin d'écarter les Hutus des cercles du pouvoir.

En 1993, Melchior Ndadaye remporte les premières élections présidentielles au Burundi. La révolte des Hutus, nourrie par de longues années de brimades, atteint son paroxysme en octobre de la même année, avec l'assassinat du président démocratiquement élu. La guerre civile débute.

Parmi les auteurs burundais, les avis divergent et les mêmes événements donnent lieu à des interprétations différentes.

Lazare Ndayongeje soutient que les conflits entre Hutus et Tutsis découlent de l'attitude des colons qui ont favorisé une ethnie au détriment de l'autre. « Diviser pour mieux régner », tel était le but de la manœuvre. Il reproche aux Occidentaux de nourrir les inimitiés en diabolisant les Hutus, à travers les médias, tout en adulant les Tutsis dans le but d'affaiblir la région des Grands Lacs pour mieux l'exploiter⁶⁷.

Pour sa part, Pierre Buyoya⁶⁸, Président de la République du Burundi de 1987 à 1993, puis de 1996 à 2003, dénonce la tendance à réduire le conflit Burundais à sa seule dimension ethnique. Comme Chabal et Daloz, il estime que l'appartenance ethnique est mise en avant par des politiciens avides, désireux d'accéder au pouvoir pour assouvir leurs intérêts personnels. « Ce leadership politique burundais était également très marqué par les idéologies du génocide et du sectarisme qui minent notre société. Certains hommes politiques croient encore qu'ils peuvent accéder au pouvoir et y rester en exterminant une partie des Burundi ; d'autres, qu'ils peuvent régner en pratiquant l'exclusion. Ces leaders politiques ont propagé sans vergogne l'idéologie du génocide. »⁶⁹

⁶⁷ Dr Ndayongeje, Lazare, « *Mythe des origines, idéologie hamitique et violence en Afrique des Grands Lacs : comprendre et agir* », Burundi Réalités, 21 août 2004, p.15

⁶⁸ Buyoya, Pierre, *Mission Possible: construire une paix durable au Burundi*, Paris : L'Harmattan, 1998

⁶⁹ Id., p.107

À l'inverse, un document⁷⁰ produit par la Commission Permanente d'Études Politiques du parti CNDD-FDD accuse l'élite Tutsie de minimiser l'importance de la composante ethnique afin de détourner l'opinion internationale de la réalité, à savoir « un ethnisme délibérément érigé en système de gouvernement »⁷¹.

En cela, le parti adopte la position des ethno-réalistes qui soutiennent que les conflits ethniques découlent de rapports de force et de rivalités similaires à ceux qui opposent les États entre eux. Un groupe ethnique victime de discrimination peut prendre les armes, si cette option apparaît comme la seule vers un changement en sa faveur.

Le document ajoute que « D'une part, côté Tutsi, il y a la thèse du « péril hutu » (traduction d'une aversion du partage démocratique du pouvoir et d'une peur obsessionnelle du changement politique par le biais d'une révolution sociale) dont il faut à tout prix se prémunir ; et d'autre part, côté Hutu, il y a la thèse de l'exclusion d'une immense majorité de la population allant jusqu'aux « génocides sélectifs » en passant par la « confiscation cynique du pouvoir ». »⁷²

Par ailleurs, Augustin Nsanze⁷³ attribue les origines du conflit aux différentes crises qui se sont succédé depuis l'indépendance. L'assassinat du président Ndadaye, élu démocratiquement démontre l'incapacité de l'élite Tutsie (renforcée par de longues années de pouvoir incontesté)⁷⁴, à privilégier l'intérêt du peuple sur ses propres intérêts. Il va jusqu'à émettre des doutes sur l'opérationnalité à long terme des Accords d'Arusha.

⁷⁰ *La nature du conflit burundais : cocktail politique d'intolérance et d'hypocrisie*, Document no.1, Commission Permanente d'Études Politiques (COPEP / CNDD-FDD), juin 2000

⁷¹ Id., p.10

⁷² Id., p.15

⁷³ Nsanze, Augustin, *Le Burundi contemporain. L'État-nation en question (1956-2002)*, Paris : L'Harmattan, 2003

⁷⁴ Id., p.482

Marc Manirakiza⁷⁵, tout en reconnaissant la persécution des Hutus par les différents régimes, affirme également que la peur des Tutsis d'un éventuel génocide était justifiée. En conséquence, il salue les Accords d'Arusha en tant que mécanisme permettant de « donner le pouvoir à la majorité Hutue sans exclure la minorité Tutsie ».

À ses yeux, cependant, la situation Burundaise résulte de la mauvaise gouvernance et de la faiblesse des institutions. Il estime donc que l'accession au pouvoir d'un dirigeant Hutu permettra à la population de réaliser qu'« un mauvais dirigeant Hutu n'est pas mieux qu'un mauvais dirigeant Tutsi »⁷⁶.

Il dénonce les pratiques en cours au Burundi comme dans bien d'autres pays africains, telles que la mauvaise gestion des affaires de l'État, la corruption, la répression, les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Et s'il est d'avis que les Accords d'Arusha présentent la voie de sortie, il craint qu'ils ne soient annihilés par « la pauvreté, la famine, la surpopulation, la circulation des armes légères (...), l'impunité »⁷⁷ qui découlent de telles pratiques et qui sévissent depuis trop longtemps.

Nous adhérons à la thèse de Manirakiza qui attribue la situation du Burundi à la mauvaise gouvernance des dirigeants plutôt qu'à une quelconque appartenance ethnique.

De fait, après le décès du prince Rwagasore, la question ethnique est devenue centrale dans l'interprétation des événements majeurs au Burundi. Les leaders, hutus et tutsis, l'ont instrumentalisée autant que possible pour servir leurs intérêts. Trois régimes militaires se sont succédé, entre 1966 et 1993, date des premières élections présidentielles. Tout au long de cette période, les dirigeants ont brandi la menace d'un génocide contre les tutsis, semblable à ceux qui se succédaient au Rwanda, pour écarter les hutus de l'armée exclusivement tutsie. La démarche

⁷⁵ Ibid., p.195

⁷⁶ Id.

⁷⁷ Ibid., p.197

idéologique allait si loin qu'en cas de doute, les recruteurs se rendaient sur la colline d'origine de la recrue afin de s'assurer qu'il était bien tutsi.

La peur était justifiée, compte tenu des événements au Rwanda, mais elle a été largement exploitée pour éloigner les hutus des cercles du pouvoir.

Le 29 avril 1972, des attaques ont éclaté au sud du Burundi ainsi qu'à Bujumbura, où des hutus ont massacré des milliers de tutsis. La répression de l'armée totalement démesurée a fait encore plus de morts hutus et une grande partie des intellectuels hutus ont été assassinés dans de mystérieuses circonstances.

À ce propos, la divergence d'interprétation des causes de cette tuerie rend compte de la division au sein de la société Burundaise.

L'élite tutsie affirme que l'armée n'a fait qu'intervenir pour protéger la population des massacres perpétrés par les hutus, dans le but ultime d'empêcher un génocide contre les tutsis, comme au Rwanda en 1959. L'élite hutue, quant à elle, soutient que les tutsis ont provoqué les hutus afin de les amener à réagir par la violence, pour mieux les réprimer, exécutant par là un génocide orchestré par certains hauts dignitaires de l'armée.

Ces événements ont accentué la marginalisation des hutus, presque totalement exclus des écoles et de l'unique université existant au Burundi à cette époque.

Les divisions au sein du peuple Burundais existent à plusieurs niveaux : ethnique, clanique mais également régional. Ainsi, les trois présidents militaires tutsis qui se sont succédé étaient tous originaires de la même région (Bururi)⁷⁸. L'exclusion dont les hutus ont été victimes a également touché les tutsis originaires de tous les coins du pays.

Moins médiatisée, cette pratique était réelle et d'autant plus insidieuse qu'elle passait inaperçue aux yeux de la communauté internationale.

L'armée et les cercles proches du pouvoir étaient aux mains de tutsis originaires de Bururi.

⁷⁸ Voir en Annexe B la carte du Burundi.

C'est dans ces circonstances que le Burundi a dû organiser des élections présidentielles pour satisfaire aux conditionnalités des institutions financières internationales.

Les institutions financières internationales (IFI) avaient intégré la démocratisation dans leurs politiques économiques et en avaient fait une condition à l'octroi des prêts. Les pays bénéficiaires se sont donc vus dans l'obligation de procéder aux changements requis pour demeurer éligibles.

Edward Mansfield et Jack Snyder s'opposent totalement au caractère universel prêté à la démocratie libérale et à cette tendance du monde occidental à l'exporter vers le reste du monde⁷⁹. La paix n'est associée à la démocratie que dans les États démocratiques matures. Les régimes en pleine transition présentent des risques et ces auteurs considèrent que les pays soumis à un changement de régime présentent plus de risques d'entrer en guerre dans la décennie suivante⁸⁰.

Deux aspects inhérents à la démocratie augmentent les risques de tensions. La compétitivité dans la participation politique et la pression exercée sur le dirigeant en place⁸¹. La transition démocratique implique l'émergence de groupes politiques défendant des intérêts divergents. Par conséquent, le dirigeant en place fera tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir sa position, pour rallier les masses à sa cause, à travers le clientélisme et toutes les formes de propagande, ce qui aboutit parfois à une totale perte de contrôle sur les réactions de la population sollicitée.

Le problème réside au niveau de la transition démocratique. Les démocraties matures disposent de mécanismes bien rodés permettant d'intégrer les intérêts divergents de leurs groupes politiques, ce dont les pays en transition sont incapables, compte tenu de leurs institutions qui n'en sont qu'à leurs balbutiements. Pour eux, la démocratie censée garantir la paix peut donc produire l'effet contraire.

⁷⁹ Mansfield, Edward D.; Snyder, Jack, *Democratization and War*, Foreign Affairs, Vol.74, No. 3 (May-Jun.1995),

⁸⁰ Ibid., p.81

⁸¹ Ibid., p.82

C'est précisément ce qui s'est passé au Burundi. La population, mal préparée, insuffisamment sensibilisée ne comprenait pas le concept de démocratie.

L'émergence de nouveaux partis politiques, dans un pays préalablement dominé par un parti unique, le parti de l'Unité pour le Progrès National (UPRONA) depuis 30 ans a cristallisé les inimitiés entre hutus et tutsis.

Le principal parti d'opposition, le Front pour la Démocratie du Burundi (FRODEBU) s'est servi des longues années de brimades et de persécutions exercées contre les hutus pour les rallier à sa cause. L'efficacité de la stratégie était incontestable compte tenu du fait que les hutus représentaient 86% de la population.

Sans surprise, le FRODEBU a remporté les premières élections présidentielles le 2 juin 1993, menant au pouvoir le premier président démocratiquement élu, Melchior Ndadaye.

Il a été assassiné dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993, dans des circonstances mystérieuses et jamais élucidées.

Très vite, cette même nuit, le pays était à feu et à sang. C'était le début d'une guerre civile sanglante et dévastatrice qui a duré dix ans.

C'est ici que l'expression de Marisol Touraine, citée dans notre introduction, trouve toute sa signification. Les combats étaient littéralement menés de quartier à quartier, de rue à rue et de maison à maison⁸².

Des milices officieuses se sont très rapidement organisées pour protéger les différents quartiers de la ville de Bujumbura, tout aussi rapidement organisés de sorte que hutus et tutsis ne partagent plus les mêmes quartiers. Au milieu de ce désordre, des milliers de jeunes adolescents désœuvrés se sont battus les uns contre les autres et ont commis des atrocités innommables. Autant de jeunes, mineurs pour la plupart, qui n'ont pas été considérés comme des combattants et qui n'ont bénéficié d'aucune aide à la fin de la guerre.

⁸² Touraine, Marisol, *Le bouleversement du monde : Géopolitique du XXIe siècle*, Paris : Éditions du Seuil, 1995., p.93.

Au cours de notre visite au Burundi et dans les lectures effectuées, nous avons eu l'occasion de nous imprégner des diverses circonstances qui ont entouré l'enrôlement des enfants ainsi que des traitements qu'ils ont subi tout au long de leur captivité.

2.2 Le recrutement

2.2.1 Les facteurs explicatifs

Pour des raisons multiples et variées, de nombreux enfants choisissent l'enrôlement volontaire.

Trois raisons principales⁸³ semblent avoir guidé le choix des enfants au Burundi : l'insécurité et la colère; l'idéologie; la misère.

Dès le début de la guerre, les populations ont dû fuir leurs villages dans des conditions difficiles. Les familles se retrouvaient séparées, chacun de ses membres ayant fui de son côté et de nombreux enfants se sont retrouvés seuls et particulièrement vulnérables. Certains d'entre eux avaient vu leurs parents ou leurs proches tués sous leurs yeux, suscitant en eux de la colère et un désir de revanche. Le groupe armé ou l'armée régulière leur apparaissait alors comme une source de protection. D'autres vivant dans des camps de déplacés se liaient aux commandants de groupes armés à proximité et les suivaient.

Et les groupes armés ne demandaient pas mieux. La perspective pour les enfants de pouvoir venger les leurs qui avaient été tués par le camp adverse servait, en quelque sorte, les intérêts des recruteurs.

⁸³ Uvin, Peter, *Ex-combattants in Burundi : Why they joined, why they left, why they fared*, Working Paper No.3, MDRP, World Bank, October 2007, p.4

Ainsi, il a été rapporté⁸⁴ que les enfants au sein du FNL étaient particulièrement attachés à la cause du mouvement: « une combinaison d'idéologie pro-Hutu, de religion et de discipline plus exacerbée que dans les autres groupes armés ». Par ailleurs, l'endoctrinement ethnique était une technique employée autant par les forces armées gouvernementales que par les groupes rebelles.

La misère, aggravée par la guerre, affecte en premier lieu les enfants, incapables de se prendre charge et qui ne savent à quel saint se vouer pour survivre dans le chaos et la confusion causés par la guerre. Nombreux sont ceux qui se tournaient vers la lutte armée juste après l'école primaire par désespoir, soit parce qu'ils avaient échoué leur examen de passage au secondaire, soit parce que la guerre et les déplacements massifs avaient entraîné la fermeture des écoles.

Certains ont rejoint les groupes armés qui leur faisaient miroiter de grosses sommes d'argent⁸⁵. D'autres optaient pour l'armée régulière, où ils espéraient une rémunération pour leurs services⁸⁶.

Dans un cas comme dans l'autre, les enfants n'ont jamais été rémunérés au même titre que les adultes.

Ils accomplissaient les mêmes tâches, parfois plus, enduraient les mêmes difficultés sans aucune rémunération. Tout au plus, bénéficiaient-ils de la protection de leurs commandants et de trois repas par jour.

Dès le début de la guerre, les groupes armés ont massivement recrutés des enfants dans les camps de réfugiés Burundais au Congo et en Tanzanie⁸⁷. De nombreux adolescents en provenance de Tanzanie ont été arrêtés, tentant de traverser la frontière pour rejoindre le CNDD-FDD⁸⁸.

⁸⁴ Ibid., p. 5

⁸⁵ *Burundi. Enfants-soldats : les enjeux de la démobilisation*, Amnesty International, mars 2004, p.2

⁸⁶ Uvin, Peter, Op.Cit., p.7

⁸⁷ « *Burundi* », Watch list on children and armed conflict, mai 2002, p.15

⁸⁸ Ibid.

Cette conjoncture a accentué le phénomène de trafic d'enfants. De jeunes enfants de la rue Kenyans ont été vendus aux groupes armés Burundais et Rwandais⁸⁹.

L'instabilité régionale a créé un phénomène de vases communicants de telle sorte que des enfants qui ont combattu au Congo ou au Rwanda se font enrôler par des groupes armés Burundais⁹⁰. Pour eux, la guerre est considérée comme une source de revenus, faute de mieux.

2.2.2 Les pratiques

Le contexte général chaotique facilite les enlèvements d'enfants dans rues, les écoles, les foyers. Les Gardiens de la Paix, une milice gouvernementale, aurait forcé des enfants à leur divulguer des informations sur le FNL, sous peine de se voir accusés de collaborer avec ces derniers⁹¹. Les enfants se retrouvaient pris entre le marteau et l'enclume car ceux qui livraient des informations étaient ensuite exécutés par le FNL pour trahison.

Les enfants constituent la cible privilégiée des recruteurs en raison de leur courage, leur loyauté et leur obéissance plus avérés par rapport aux adultes⁹².

Inconscients du danger, ils se montrent plus téméraires que les adultes. Du fait de leur vulnérabilité, ils s'attachent à leurs commandants qui représentent pour eux la seule figure parentale. La confiance qu'ils accordent à leurs « parents » de substitution les rend obéissants, ils exécutent les ordres reçus sans hésitation ni scrupule.

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ Entrevue avec le colonel Nijimbere Léonidas, Directeur de la Démobilisation et de la Réinsertion de la Commission Nationale de Démobilisation Réintégration et Réinsertion (CNDRR)

⁹¹ « *Burundi* », Child soldiers Global Report 2004, p.2

⁹² Entrevue avec Mme Bernadette Sene, Child Protection Advisor (CPA) au Binub

2.3 Les violations alléguées

2.3.1 Sur les plans physique et psychologique

Au moment de leur recrutement, les enfants sont parfois obligés de tuer leurs parents pour rompre tous leurs liens et les dissuader de s'enfuir. Un enfant qui a commis de telles atrocités hésitera à s'enfuir parce qu'il pense que sa famille ne veut plus de lui. Dès lors, l'armée constitue sa seule garantie de survie.

Au sein des groupes armés, les enfants subissent des humiliations et des mauvais traitements⁹³ de toutes sortes.

Sur le front et dans la brousse, la principale exploitation est à caractère économique.

Les combattants adultes se reposent sur eux pour tous les lourds travaux manuels.

Ils deviennent porteurs, voleurs (de nourriture ou de bétail, entre autres), et servent d'espions et d'éclaireurs sur le champ de bataille.

Ils sont violemment battus, parfois gravement blessés mais privés de soins médicaux adéquats.

Ils sont presque systématiquement drogués pour les rendre téméraires, les inciter à la violence et neutraliser leur peur⁹⁴.

Les tâches assignées aux garçons dépendent principalement de leur condition physique au moment des entraînements. Les plus vaillants vont sur le front et leur rôle dépend des besoins du moment. Les moins vaillants deviennent porteurs d'armes, de munitions et d'autres effets.

Les filles sont recrutées pour les tâches domestiques mais elles servent surtout d'esclaves sexuelles et subissent des violences indescriptibles⁹⁵. Plusieurs d'entre elles mettent au monde des enfants dont elles connaissent le père et deviennent (de

⁹³ Amnesty International, mars 2004, Op. Cit., p.2

⁹⁴ *Enfants-soldats et autres enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés*, CICR, août 2012

⁹⁵ Entrevue avec Mme Fatima Jumaine, Staff Attorney à l'ABA (American Bar Association)

force) les « épouses de brousse » desdits combattants. D'autres se retrouvent enceintes suite à des viols collectifs et mères d'enfants dont elles ignorent le père. Les plus chanceuses parviennent à négocier leur fuite en accordant des faveurs sexuelles à leurs tortionnaires, mais vivent ensuite dans la crainte constante de voir ces derniers réapparaître. Certaines en gardent de graves séquelles psychologiques. Il est évident que toutes exactions contre les filles sont constitutives de crimes contre l'humanité⁹⁶ et de crimes de guerre⁹⁷.

Le récit d'Ézéchiél⁹⁸

Ézéchiél avait 15 ans lorsqu'il a été recruté contre son gré par le CNDD. Il rentrait des champs, en compagnie de deux de ses amis quand ils ont rencontré un groupe de combattants qui leur ont demandé de les aider à transporter leurs effets jusqu'à leur camp. Ils ont accepté de bon cœur. Quand ils ont voulu rentrer chez eux, un commandant les a informés qu'ils faisaient désormais partie des troupes du CNDD et que la moindre tentative d'évasion serait punie de mort.

Pour les endurcir, leurs commandants les battaient tous les jours en invoquant différentes raisons : les préparer à l'éventualité d'être capturés et torturés par le FNL ou les FAB pour les faire parler, des larmes versées suite à la mort d'un proche ou d'un compagnon d'armes, des vols de cigarettes etc...

Ils étaient obligés de s'immerger tous les matins dans un lac glacé, sale, pollué, rempli de sang ou de cadavres lorsque des massacres avaient été perpétrés dans les environs.

Ils avaient aussi la charge de déshabiller les morts parfois mutilés ou défigurés pour récupérer leurs vêtements, leurs bottes, leurs armes et leurs munitions.

⁹⁶ Traité de Rome, Article 7,1 (c), (g) et (k)

⁹⁷ Traité de Rome, Article 8, 2 (a) (ii) et (xxii)

⁹⁸ Les prénoms de tous les enfants qui nous ont accordé une entrevue ont été modifiés pour des raisons de confidentialité.

Ils sont parvenus à s'enfuir ensemble mais ils n'ont donc pas bénéficié de l'assistance psychologique offerte aux enfants officiellement démobilisés. En conséquence, ils ont du mal à gérer les souvenirs macabres qui remontent à la surface ainsi que les rêves qui les ramènent à leur sombre période de captivité.

2.3.2 Sur le plan juridique

Le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés constitue une violation flagrante des droits et du bien-être des enfants.

Les États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant se sont engagés à protéger, respecter et garantir les droits de tous les enfants sous leur juridiction (article 2)⁹⁹.

L'enrôlement des enfants constitue une violation des articles 9 et 32 de cette Convention¹⁰⁰, qui stipulent que l'État veille à ce qu'un enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré (article 9, paragraphe 1) et qu'il s'engage à protéger les enfants sous sa juridiction contre toute forme d'exploitation économique (article 32, paragraphe 1).

Le Burundi a ratifié¹⁰¹ le 17 septembre 2007 le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés¹⁰².

De ce fait, il s'est engagé à prendre toutes les mesures possibles pour que : (a) les membres de son armée ayant moins de 18 ans ne prennent pas part aux hostilités (article 1); (b) l'armée ne procède à aucun recrutement forcé d'enfants de moins de 18 ans (article 2); (c) les groupes armés ne recrutent ni n'utilisent des enfants de moins de 18 ans dans les hostilités (article 4, paragraphe 1) sous peine de sanctions pénales.

⁹⁹ Convention relative aux droits de l'enfant (1989)

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Voir en Annexe C l'instrument de ratification par le Burundi du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (17 septembre 2007)

¹⁰² Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)

La Convention 182 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants¹⁰³ interdit formellement l'utilisation d'enfants dans les conflits. L'article 3, alinéa (a) stipule que l'expression comprend « toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés »

Enfin, l'enrôlement et l'utilisation des enfants dans le conflit burundais constituaient des crimes de guerre¹⁰⁴.

Par ailleurs, il convient de rappeler que toutes les parties au conflit burundais, à savoir les FAB, le CNDD-FDD et le FNL, se sont rendues coupables des exactions et des crimes de guerre précités. Nul n'avait donc intérêt à ce que le problème des enfants-soldats soit soulevé. Le processus de DDRR des enfants-soldats a été entamé dans l'urgence, suite aux pressions exercées par la communauté internationale. La démarche étant guidée par des pressions extérieures et non consécutive à une impulsion interne, cela explique, partiellement, le manque de volonté politique et l'indifférence générale manifestés par le gouvernement face à la problématique des enfants-soldats, comme cela est exposé aux chapitres suivants.

¹⁰³ Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999)

¹⁰⁴ Traité de Rome, Article 8, 2 (b)-(xxvi) et (e)-(vii)

CHAPITRE III

LE DÉSARMEMENT ET LA DÉMOBILISATION

Pour des besoins de clarté, il importe de passer brièvement en revue les étapes qui précèdent et conditionnent pour une large part la bonne conduite et la réussite du processus de réintégration qui est l'objet principal de notre étude.

3.1 Le désarmement

3.1.1 Définition

Le désarmement des membres d'un groupe armé constitue la première étape dans le processus de DDRR visant à favoriser leur retour à la vie civile normale.

L'opération de désarmement s'entend par le processus qui :

Consiste à recueillir les armes de petit calibre, légères et lourdes dans une zone de conflit. Il suppose souvent le rassemblement et le cantonnement des combattants et devrait aussi comprendre la mise en place de programmes de gestion des armes, y compris leur stockage en lieu sûr, et leur élimination définitive, y compris parfois leur destruction. Le déminage peut aussi faire partie de ce processus.¹⁰⁵

¹⁰⁵ Douglas, Ian ; Gleichmann, Colin; Steenken, Kees; Wilkinson, Adrian; Buschmeier, Nicole, « Désarmement – Guide pratique et théorique », dans Conoir et Verna (dir.), *DDR : désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains - Enjeux globaux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 41

Une autre définition indique que :

Par désarmement on entend la collecte, la documentation, le contrôle et l'élimination des armes de petit calibre, des munitions, des explosifs et des armes légères et lourdes des combattants et, souvent également, de la population civile. Le désarmement comprend également l'élaboration de programmes de gestion responsable des armes.¹⁰⁶

La première définition présente l'avantage d'être bien détaillée tandis que la seconde présente une perspective plus complète dans la mesure où elle intègre le désarmement de la population civile. Il est en effet primordial de désarmer simultanément les différentes parties au conflit et la population civile, afin de limiter la circulation d'armes légères, et d'éviter que les combattants démobilisés ne s'en procurent pour s'en servir ultérieurement.

En effet, le processus de désarmement est une étape importante du processus de paix entre les différentes parties au conflit. Il vise à rassurer les belligérants de la sincérité de leurs intentions pacifiques les uns envers les autres et à promouvoir un climat de paix et de sécurité tant au sein des anciens combattants concernés qu'entre ces derniers et la population à l'issue du conflit. En effet, la circulation des armes constitue une grave menace à la sécurité globale du pays dans la mesure où elle augmente les risques de criminalité et dispose à des affrontements en cas de différend.

3.1.2 L'opération de désarmement

Le groupe armé fournit d'abord deux listes aux partenaires d'exécution du DDRR : la première recense tous les combattants adultes, la seconde concerne les enfants-combattants.

¹⁰⁶ Scognamillo, Corrado et Costa, Helder, *Les processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)*, Security & Development, pour le Ministère de la Défense, Délégation aux Affaires Stratégiques, Décembre 2006, p.3

Les deux parties conviennent d'un lieu de pré-rassemblement, pour une première identification basée sur les listes fournies.

Théoriquement, les partenaires de protection de l'enfance procèdent aussitôt à la séparation des enfants et les deux groupes sont emmenés vers des zones de rassemblement distinctes. Les enfants, étant particulièrement vulnérables, doivent être soustraits de l'influence de leurs commandants peu disposés à les libérer. Les adultes gardent leurs armes jusqu'à leur arrivée à la zone de cantonnement où le processus de démobilisation débute. Ils sont désarmés avant de pénétrer l'enceinte de la zone de cantonnement.

Quant aux enfants, ils sont immédiatement désarmés, puis emmenés vers le centre de transit pour entamer les diverses démarches visant à les démilitariser.

Cependant, la réalité est toute autre et il est parfois impossible d'exécuter le programme tel qu'il a été initialement conçu. C'est en tout cas ce que nous avons observé lors de notre visite au Burundi.

3.1.3 L'échec du désarmement

Le principal obstacle au désarmement effectif se situe au niveau politique. En effet, lors d'une réunion, tenue en date du 16 janvier 2009 à Bujumbura, entre le Groupe des Envoyés Spéciaux pour le Burundi, le gouvernement et le FNL, M. Agathon Rwasa avait clairement signifié la ferme intention du FNL de reprendre les armes si les accords n'étaient pas respectés.

Par ailleurs, la Force Spéciale de l'Union Africaine chargée de réceptionner les fusils Ak-47, les grenades et les munitions ainsi que les conseillers militaires du BINUB ont noté que le nombre d'armes était largement inférieur à leurs prévisions initiales et que la plupart d'entre elles étaient défectueuses. Cela laisse supposer que

les groupes armés peuvent avoir dissimulé une partie de leurs armes et munitions en prévision d'une éventuelle reprise des combats.

Il a été également remarqué que certains combattants interrogés ont reconnu avoir combattu en RDC et avoir rejoint le FNL juste avant la démobilisation.

A cet égard, il n'y avait pas moyen de procéder à un désarmement effectif du FNL dont la position dépendait de la suite que le Gouvernement allait réserver à ses exigences.

Par ailleurs, les craintes de 2009 se sont confirmées au Burundi.

Depuis les élections de 2010, boycottées par de nombreux partis d'opposition, la situation sécuritaire n'a cessé de se dégrader. Les crimes et les enlèvements n'ont cessé de se multiplier et diverses sources ont indiqué à maintes reprises que les FNL de M. Agathon Rwasa seraient retournés dans le maquis.

L'échec du désarmement s'expliquerait donc pour une large part par la situation politique et sécuritaire qui prévalait dans le pays à cette époque.

Les événements ayant marqué l'histoire du Burundi ont créé un climat de méfiance de la population vis-à-vis des forces de l'ordre, à savoir l'armée régulière, la police et les services de renseignement. La population hutue se plaint d'avoir longtemps souffert de l'oppression exercée à son encontre par les dictatures militaires tutsies, à travers les forces de sécurité. De toute évidence, la guerre civile subséquente n'a pas aidé à bâtir ou à rétablir une relation de confiance entre la population et les forces de l'ordre.

Aujourd'hui, la situation ne s'améliore pas car « la police est sous-équipée et mal entraînée et la corruption dans le système judiciaire est endémique »¹⁰⁷. Par conséquent, la population civile refuse de se défaire des armes en sa possession et estime devoir assurer sa propre sécurité. Selon une étude publiée en 2007¹⁰⁸, un

¹⁰⁷ Willems, Rens (CCS), Kleingeld, Jesper (CICAM), Van Leeuwen, Mathijs (CICAM), *L'interconnexion entre la sécurité des communautés et les programmes de DDR : Une étude de terrain au Burundi*, Peace Security and Development Network, No.00030, Novembre 2010

¹⁰⁸ Pézard, Stéphanie et Florquin, Nicolas, *Les armes légères au Burundi : après la paix, le défi du désarmement civil*, Rapport spécial du Small Arms Survey et de la Ligue Iteka avec le soutien du

minimum de 100.000 ménages burundais possède des armes légères et de petit calibre, et certains en possèdent probablement plus d'une.

La tension croissante entre le pouvoir en place et l'opposition à l'approche des élections présidentielles de 2015 fait craindre le pire à la population. De plus, « certains observateurs soupçonnent que les ex-groupes armés – qui sont maintenant devenus des partis politiques – encouragent leurs partisans dans la population à conserver leurs armes, juste au cas où le processus politique redeviendrait à nouveau violent »¹⁰⁹.

Force est donc de constater que le désarmement au Burundi n'a pas réussi, tant au sein de la population civile, qu'au niveau des combattants démobilisés ou des enfants-soldats.

Comme nous le verrons plus loin, le programme visant à réintégrer les enfants démobilisés au sein de la société n'a pas donné les résultats escomptés. En conséquence, ces jeunes désœuvrés sont les premiers à être sollicités par leurs quartiers pour assurer leur protection. Ce qui, malheureusement, dégénère régulièrement en « violence milicienne »¹¹⁰.

Ces jeunes désœuvrés et souvent démunis se procurent des armes, à des prix dérisoires, dont ils se servent ensuite pour voler et rançonner les gens¹¹¹.

Cela n'a rien de surprenant quand on pense à un groupe d'enfants rencontrés au centre de rassemblement de Rugazi¹¹². L'un d'entre eux que nous nommerons Jean-Claude¹¹³, affirmait que si on le renvoyait chez lui de force sans argent et dans des conditions pires que celles vécues au sein du groupe armé, il serait obligé de

PNUD-Burundi et d'Oxfam-NOVIB, Institut Universitaire de Hautes Études Internationales, Genève 2007, p.2

¹⁰⁹ Willems, Rens (CCS), Kleingeld, Jesper (CICAM), Van Leeuwen, Mathijs (CICAM), *Op. Cit.*, p.52

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Lors de notre enquête-terrain, nous nous sommes rendus au centre de rassemblement des combattants du FNL, le 26 janvier 2009, en compagnie d'une délégation de la Banque Mondiale, de la Facilitation, de l'Union Africaine et du Binub. Nous avons pu, à cette occasion, nous entretenir avec des enfants-soldats, en groupe et individuellement.

¹¹³ Les noms des enfants ont été modifiés dans la présente étude pour préserver leur anonymat.

voler chez les voisins pour se nourrir et de tuer tout le monde pour éviter d'être dénoncé le lendemain. Un autre, Jonathan, a renchéri en disant qu'il savait que dans le cadre du programme DDRR, on ne leur donnerait pas beaucoup d'argent et qu'avec le peu qu'il recevrait, il achèterait deux armes qu'il garderait chez lui, par mesure de précaution.

Par ailleurs, la ligue de la jeunesse du parti au pouvoir connue sous le nom d'« Imbonerakure »¹¹⁴ sème la terreur au sein de la population, comme nous l'expliquerons plus loin. La plupart d'entre eux sont armés et sont de plus en plus désignés comme la milice du parti.

Le processus de désarmement se heurte donc à un cercle vicieux. En effet, il est difficile de restaurer un climat de stabilité et de sécurité sans désarmer la population civile. Et il est plus difficile encore d'amener la population à remettre les armes en sa possession tant que la situation sécuritaire ne s'améliore pas. Il est plus difficile encore de convaincre la population de remettre les armes alors que du côté gouvernemental, une milice est entraînée et armée.

Le problème doit par conséquent être géré en amont par les instances gouvernementales compétentes.

3.2 La démobilisation

Le Burundi fait partie des sept pays bénéficiaires du programme multi-pays (MDRP) de la Banque Mondiale à savoir l'Angola, le Burundi, l'Ouganda, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la République du Congo et le Rwanda¹¹⁵.

¹¹⁴ Terme kirundi qui signifie « ceux qui voient de loin »

¹¹⁵ Conoir, Yvan ; Verna, Gérard, *DDR : désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains-Enjeux globaux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, p.205

Cette initiative régionale vise à promouvoir la paix et la stabilité nécessaires à un développement durable, en appuyant la démobilisation et la réintégration des anciens-combattants (adultes et enfants) dans la région des Grands-Lacs.

L'instabilité régionale constitue un frein aux efforts entrepris à travers différents programmes nationaux pour rétablir la paix et la sécurité et favoriser la reprise des activités économiques.

Des actions concertées et simultanées initiées dans les différents pays devraient permettre d'atteindre de meilleurs résultats à long terme.

Au Burundi, une Commission Nationale de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration (CNDRR) des ex-combattants, présidée par le Président de la République¹¹⁶ a été mise sur pied.

Cette structure était composée de six ministres : le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Sécurité Publique, le ministre des Finances, le ministre de la Défense Nationale, le ministre du Rapatriement et le ministre du Plan.

Cette Commission comportait un Secrétariat Exécutif qui travaillait avec des partenaires d'exécution (qui comprennent toutes les structures susceptibles de prendre part, directement ou indirectement, à la mise en exécution d'un projet) et un Département de suivi et évaluation.

3.2.1 Définition

La démobilisation peut être définie comme :

(...) le processus par lequel les parties à un conflit commencent à démanteler leurs structures militaires et les combattants, à réintégrer la vie civile. Cette opération comporte généralement l'enregistrement des ex-combattants, la fourniture d'assistance sous une forme ou une autre afin de leur permettre de répondre à leurs besoins immédiats, leur libération et leur

¹¹⁶ Entrevue avec le colonel Nijimbere Léonidas, Directeur de la Démobilisation et de la Réinsertion de la Commission Nationale de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration.

rapatriement dans leur communauté d'origine. Elle peut être suivie du recrutement dans une nouvelle force militaire unifiée.¹¹⁷

La démobilisation a pour objectif d'identifier, d'enregistrer et de faciliter le retour des anciens combattants à la vie civile.

3.2.2 La démobilisation des adultes

Les étapes de la démobilisation diffèrent selon qu'il s'agit d'adultes ou d'enfants. Les adultes sont démobilisés à leur arrivée dans la zone de cantonnement. Ils sont enregistrés et fouillés avant de recevoir une carte d'identité spécifiant leur statut d'ancien combattant¹¹⁸.

Le statut des combattants est différent de celui des participants¹¹⁹. Le statut de combattant est réservé à ceux qui ont activement participé au conflit armé, y compris les médecins, logisticiens ou porteurs. Quant aux participants, le terme désigne les membres du groupe armé n'ayant pas pris part aux combats, ce qui englobe les membres occupant des fonctions politiques.

La distinction importe beaucoup dans la mesure où le participant n'est pas éligible à la démobilisation.

La procédure dure une semaine et comprend des examens médicaux, des séances de sensibilisation sur le VIH et des séances d'orientation civique.

Il convient de noter que les accords d'Arusha prévoient un équilibre ethnique au sein des forces armées, de la police et des services de sécurité et des renseignements. Le MDRP a pour mandat d'assister le gouvernement dans ses travaux de réformes du secteur de sécurité.

¹¹⁷ Douglas, Ian ; Gleichmann, Colin; Steenken, Kees; Wilkinson, Adrian; Buschmeier, Nicole, « Démobiliser – Guide pratique et théorique », dans Conoir et Verna (dir.), *DDR : désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains - Enjeux globaux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 113

¹¹⁸ Observations sur le terrain

¹¹⁹ Entrevue avec le major Paul Huelin, conseiller militaire au Binub

Une partie des combattants démobilisés sont donc réintégrés au sein des institutions précitées. Tous voudraient poursuivre la carrière militaire, d'une part parce qu'ils se considèrent comme tels et de l'autre, parce qu'ils seraient certains de percevoir un salaire et de subvenir à leurs besoins. Beaucoup de combattants démobilisés et réinsérés se sentent trahis en raison des promesses non-tenues et du manque de reconnaissance par leurs chefs des services qu'ils ont rendus.

Les anciens-combattants adultes recevaient une prime de démobilisation de 600.000FBU ainsi qu'une assistance pour monter un projet d'autosuffisance. Ils percevaient un montant équivalant à 18 mois de salaire, accordé en 4 tranches : une tranche de 9 mois et 3 autres tranches de 3 mois chacune.

3.2.3 La démobilisation des enfants-soldats

La démobilisation des enfants-soldats burundais a débuté en 2004, suite à la signature d'un protocole d'accord entre le gouvernement et l'Unicef. L'Unicef s'engageait à fournir un appui technique et financier au gouvernement burundais dans l'élaboration, puis la mise en œuvre d'un programme de démobilisation et de réinsertion des enfants-soldats¹²⁰.

La Banque Mondiale définit la démobilisation des enfants-soldats en y intégrant la phase de réinsertion:

(...) demobilization refers to the release or discharge of child soldiers, their reception, and the initial assistance provided them to return to their home community or other place of settlement¹²¹.

¹²⁰ « Burundi », Child soldiers Global Report 2004, p.3

¹²¹ Verhey, Beth, *Child Soldiers: Preventing, Demobilizing and Reintegrating*, Africa Region Working Paper Series, The World Bank, September 2001, p. 6

Le projet spécial enfants-soldats de la CNDRR en donne une définition plus précise :

Le retrait des enfants dans toutes les forces combattantes (retirer les enfants-soldats associés aux PMPAs dès leur entrée dans le site de cantonnement, et ceux associés à la force régulière partout où ils se trouvent, les déplacer vers le centre de démobilisation, procéder à l'identification complète, les encadrer : formation, conseil et orientation, les préparer à la rentrée dans les familles et à la vie civile)¹²² ;

Les enfants-soldats ont été démobilisés en plusieurs vagues. En 2004, le CNDD-FDD en passe de devenir un parti politique a libéré les enfants-soldats de ses rangs et l'armée régulière en a fait autant. En 2009, les enfants associés au FNL ont été libérés à leur tour.

La procédure de démobilisation effective des enfants associés aux groupes armés débute dès leur arrivée à la zone de cantonnement. Comme spécifié plus haut, la liste des enfants associés à un groupe armé est fournie par leurs commandants. À ce stade, elle est rarement exhaustive pour deux raisons : soit les commandants refusent d'en libérer quelques-uns, soit les enfants eux-mêmes souhaitent rester avec leurs commandants qui représentent pour eux les seules figures parentales depuis des années. À cela s'ajoutent les rumeurs fondées ou non sur le sort peu enviable d'autres enfants ayant bénéficié du programme.

L'attitude initiale est hostile et méfiante tant au niveau des commandants des groupes armés que des enfants.

Étant donné que les listes fournies ne reflètent pas la réalité, les partenaires de la protection de l'enfance doivent encore s'approcher de tous ceux qui « semblent » avoir moins de 18 ans afin de les sensibiliser au cas par cas.

Les partenaires de protection de l'enfance qui doivent procéder à la séparation des enfants des groupes armés commencent par des séances de sensibilisation en deux temps.

¹²² Rapport final du projet spécial enfants-soldats, Commission Nationale de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration des ex-combattants, p.5

La première partie de la sensibilisation vise les commandants des groupes armés afin de les convaincre d'user de leur influence pour aider à sensibiliser les enfants.

Le plus souvent la méfiance, la méconnaissance des lois en vigueur et la peur de l'avenir motivent l'attitude hostile des commandants. Leur appartenance à un groupe armé en conflit avec le gouvernement les incite à considérer tous les intervenants (Unicef, Binub, Banque Mondiale, ONG) comme des représentants du gouvernement considéré comme un ennemi.

Les commandants voudraient que les enfants soient autorisés à intégrer l'armée au même titre que les adultes. Ils les encouragent donc à refuser le programme conçu spécialement pour les enfants. Ils recommandent aux enfants de choisir la police ou l'armée en leur rappelant qu'ils ont combattu et en leur faisant miroiter la possibilité de rester ensemble. En fait, les enfants leur font totalement confiance et leur obéissent sans condition. Dans certains cas, des enfants particulièrement vaillants sont promus en grade au point d'avoir des adultes sous leurs ordres. Ceux-ci conçoivent difficilement la possibilité de retourner vivre auprès de leurs parents parce qu'ils sont convaincus qu'ils ne sont plus des enfants.

La sensibilisation est par conséquent nécessaire pour faire comprendre aux commandants que la loi ne permet pas aux enfants de moins de 18 ans d'intégrer les forces armées. En outre, certains ignorent qu'en gardant des enfants dans leurs rangs, ils se rendent coupables de graves violations du droit international. En fin de compte, des explications détaillées sur la prise en charge des enfants et de leurs intérêts majeurs finissent par les convaincre du bien-fondé de la démarche.

La seconde partie de la sensibilisation s'adressait aux enfants. Ils avaient souvent des inquiétudes fondées sur leur avenir au sein de leurs familles. Certains d'entre eux n'avaient connu qu'une extrême pauvreté, ils savaient pertinemment que leurs parents n'avaient pas les moyens de les envoyer à l'école, ni de payer la formation dont on leur parlait. D'autres avaient peur de la vengeance dont ils pourraient être victimes, surtout s'ils avaient commis des méfaits dans leurs villages. D'autres encore étaient devenus pères au sein du groupe armé et se disaient prêts à se marier.

En tout état de cause, ils refusaient de se séparer de leur « femme » et de leurs enfants.

Autant de questions auxquelles les partenaires d'exécution devaient répondre. La sensibilisation était dès lors d'une importance capitale.

S'il est vrai que les partenaires d'exécution étaient présents tout le long de la sensibilisation pour répondre aux questions posées, l'influence des commandants restait déterminante. C'est pourquoi il était important de les inclure au moment de sensibiliser les enfants. Les enfants étaient alors réceptifs, l'hostilité diminuait au fil des questions et des réponses rassurantes sur leur avenir. Il leur fallait comprendre que la loi était claire et qu'en refusant d'être démobilisés comme des enfants, ils risquaient de tout perdre.

À la fin de la sensibilisation, il a été noté que les enfants qui s'étaient déclarés adultes venaient se faire inscrire de leur plein gré auprès des autorités compétentes.

Les enfants auraient dû être immédiatement séparés des adultes et emmenés au centre de démobilisation spécialement mis en place pour eux. Au Burundi, un centre a été mis en place à Gitega, au centre du pays pour accueillir les enfants combattants. Sérieusement délabré suite aux vagues successives de démobilisation, il devait être remis en état avant d'accueillir les enfants démobilisés au début de l'année 2009. Les travaux ont été différés d'un mois à l'autre, si bien que le centre n'étant pas prêt, les enfants sont restés avec les adultes tout au long du processus. En raison du manque d'infrastructure au centre de Gitega, ils ont dû demeurer quelques semaines avec les adultes dont ils ont été séparés dès que le centre a été remis en état.

À leur arrivée, ils étaient totalement démunis. Ils ont donc reçu des objets de première nécessité comme des matelas, couverture, assiette, cuillère, tasse etc...

La procédure suit des séquences bien distinctes.

3.2.3.1 La visite médicale

Il s'agissait de les examiner afin de diagnostiquer des maladies éventuelles. Il a été constaté que presque tous les enfants étaient fragiles¹²³ et contractaient des maladies peu après leur arrivée : malaria, vers intestinaux, maladies de la peau causées par le manque d'hygiène, fractures ou autres blessures mal soignées qui nécessitent une rééducation ou une opération etc...

3.2.3.2 Identification effective

Cette étape vise à déterminer le lieu d'origine de chaque enfant pour identifier leur famille. Certains enfants, ayant rejoint la rébellion très jeunes, n'en ont aucun souvenir. D'autres mentent par peur de rentrer chez eux, s'ils ont dû voler ou tuer leurs proches au moment de leur recrutement. Cette étape sera décrite en détails dans la réinsertion.

3.2.3.3 Formation en 4 modules :

- Résolution pacifique des conflits
- Droits de l'homme
- VIH/Sida
- Encadrement psychosocial : sport, musique, films, cultes religieux et approche individuelle avec un psychologue afin de déterminer les problèmes propres à chaque enfant.

¹²³ Entrevue avec M. Didace Marekabiri, Coordonnateur du centre de Gitega

L'encadrement psychosocial est primordial pour les enfants. La plupart d'entre eux ont été privés de l'apprentissage normal aux codes sociaux au sein d'une famille et d'une communauté¹²⁴. Le soutien psychologique vise à combler cette lacune et à les aider à faire face à toutes les horreurs qu'ils ont vues et vécues¹²⁵ et à s'en remettre. Bon nombre d'entre eux ont tué, volé, pillé, intimidé et confondent la terreur qu'ils ont semée sur leur passage et le respect. Plusieurs disaient vouloir acheter une arme dès leur sortie du centre, affirmaient leur intention de voler s'ils ne mangeaient pas à leur faim, et même de tuer les témoins éventuels de leurs méfaits¹²⁶.

Il fallait leur apprendre à changer les habitudes acquises au cours des années précédentes au sein des groupes armés pour pouvoir réintégrer la vie civile sans heurts.

Il fallait leur faire comprendre qu'il n'est plus question de tuer, qu'il leur faudra vivre en bons termes avec les autres.

Au cours de l'encadrement psychosocial, les enfants se montraient plus ouverts qu'à leur arrivée au centre de démobilisation, ce qui permettait aux éducateurs sociaux de les guider adéquatement.

3.3 Les obstacles à la démobilisation des enfants-soldats

De toutes les étapes de DDRR des enfants-soldats au Burundi, la démobilisation est probablement celle qui a le mieux réussi. La procédure, relativement rapide, consiste principalement à séparer les enfants (ou tous ceux qui sont identifiés comme tels) des adultes puis à les préparer à leur retour chez eux.

La principale lacune, à ce niveau, tient du faible engagement du gouvernement.

¹²⁴ Verhey, Beth, *Child Soldiers: Preventing, Demobilizing and Reintegrating*, Africa Region Working Paper Series, The World Bank, September 2001, p.7

¹²⁵ Entrevue avec Mme Bernadette Sene, Child Protection Advisor (CPA) au Binub

¹²⁶ Conversation avec un groupe d'enfants au centre de rassemblement de Rugazi

De fait, il est communément admis que la séparation des enfants doit être effectuée à l'entrée des zones de rassemblement¹²⁷. C'est le meilleur moyen de protéger les enfants contre une éventuelle influence néfaste, mais également contre des violences supplémentaires. Ils peuvent, tout au plus, passer une nuit avec les adultes pour permettre la mise en place de la logistique, mais pas au-delà. C'est le traitement qui doit être réservé aux enfants-soldats.

Cela n'a pas été le cas au Burundi.

Comme précisé précédemment, le centre de Gitega, conçu pour accueillir les enfants n'était pas prêt au moment de la seconde vague de démobilisation au Burundi¹²⁸.

L'Unicef avait été en charge du programme enfants-soldats de 2004 à 2006, avant d'être relayée par le Secrétariat Exécutif de la CNDRR de juillet 2006 à décembre 2008.

Lorsque le FNL a décidé de libérer les enfants, en janvier 2009, aucune structure n'était en place pour les accueillir, les prendre en charge et assurer le suivi du processus.

Par conséquent, contrairement à la pratique, les enfants ont dû rester avec les adultes dans la zone de cantonnement.

Il revenait donc aux partenaires de la protection de l'enfance de négocier des aménagements permettant de protéger les enfants autant que possible. Ils se plaignaient du vol de leur ration journalière et de leurs affaires (matelas, assiette, savon etc..). Ils étaient brutalisés par les adultes.

¹²⁷ Legrand, Jean-Claude, *Lessons Learned from UNICEF Field Programmes For the Prevention of Recruitment, Demobilization and Reintegration of Child Soldiers*, October 1999, p.21

¹²⁸ Voir les photos, en Annexe C, montrant l'état du Centre de Gitega que le gouvernement disait prêt à accueillir les enfants. Une visite impromptue d'une délégation du Binub a permis de constater que l'état de délabrement du Centre ne permettait pas d'y accueillir les enfants démobilisés.

Cet état de choses confirme le point de vue de Beth Verhey qui estime que la planification minutieuse des différentes étapes et la coordination entre les différents intervenants sont indispensables¹²⁹.

La situation globale reflète un manque d'organisation et de coordination qui pousse à s'interroger sur l'intérêt que le gouvernement porte réellement à la problématique des enfants-soldats. Le faible engagement du gouvernement à l'étape considérée comme la plus « facile » du processus n'augure rien de bon pour la suite qui exige des efforts soutenus et un suivi à long terme.

Les démarches entreprises pour retrouver les familles des enfants et préparer leur retour de ces derniers chez eux marquent le début de la réinsertion.

¹²⁹Verhey, Beth, *Child Soldiers: Preventing, Demobilizing and Reintegrating*, Africa Region Working Paper Series, The World Bank, September 2001, p.9

CHAPITRE IV

LA RÉINSERTION ET LA RÉINTÉGRATION

Le présent chapitre a pour objectif de présenter les deux dernières étapes du processus DDRR des enfants préajablement associés aux groupes armés. Il s'agit d'expliquer la double démarche vers un retour des enfants au sein de leurs familles et leur réintégration socio-économique au sein de la société.

4.1 La réinsertion

4.1.1 Définition

La réinsertion est une démarche visant à réunifier les enfants démobilisés avec leurs familles. Elle doit être effective avant que le long processus en vue de la réintégration socio-économique de l'enfant ne commence :

On entend par réinsertion l'assistance offerte aux anciens combattants pendant la démobilisation, et avant le processus à plus long terme de réintégration. La réinsertion est une forme d'assistance transitoire visant à satisfaire les besoins fondamentaux des anciens combattants et de leur famille et peut comprendre des indemnités de sûreté transitoire, des aliments, des vêtements, un abri, des services médicaux, des services d'éducation à court terme, une formation, un emploi et des outils. Alors que la réintégration est un processus social et économique continu et à long terme de développement, la réinsertion est une assistance matérielle et/ou financière à court terme visant à satisfaire des besoins immédiats et peut durer jusqu'à un an¹³⁰.

Des études¹³¹ effectuées énoncent trois principes fondamentaux pour une réintégration réussie, dont deux qui portent sur la réinsertion :

¹³⁰ Scognamillo, Corrado et Costa, Helder, *Op. Cit.*, p.3

¹³¹ Verhey, Beth, *Op. Cit.*, p.15

- La réunification de l'enfant avec sa famille et sa réinsertion au sein de sa communauté d'origine;
- Un appui psychosocial
- Des opportunités de parfaire son éducation en vue d'un emploi lucratif

Le projet spécial enfants-soldats de la CNDRR donne une définition succincte du processus de réinsertion : « La réinsertion des ex-enfants-soldats consiste à l'appui à la réinsertion à travers les familles d'accueil (appui en nature d'une équivalence de 22.500Fbu par mois pendant 18 mois)¹³² »

La réinsertion constitue l'étape préalable à la réintégration dont l'objectif ultime est d'offrir aux enfants une bonne alternative à la vie militaire¹³³.

4.1.2 La mise en application de la réinsertion.

4.1.2.1 Réunification familiale et appui psychosocial

L'identification permet de déterminer le lieu d'origine de chaque enfant afin d'initier des recherches pour retrouver leurs familles et procéder à la réunification. Les enfants recrutés très jeunes ne parviennent pas toujours à reconstituer facilement leurs souvenirs mais la plupart ont des bribes sur la famille élargie, ce qui permet à terme de retracer les leurs.

D'autres mentent par peur de rentrer chez eux, s'ils ont commis des atrocités au sein de la famille et de la communauté, au moment du recrutement ou par la suite. Les enquêteurs sont alors lancés sur une fausse piste et leurs recherches sont vaines.

¹³² Rapport final du projet spécial enfants-soldats, Commission Nationale de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration des ex-combattants, p.5

¹³³ Legrand, Jean-Claude, Op.Cit., p. 27

L'encadrement psychosocial permet aux enfants de s'ouvrir aux éducateurs et de leur confier les inquiétudes liées à leur avenir.

Les intervenants doivent ensuite approcher les familles afin de déterminer si elles sont prêtes et disposées à accueillir les enfants. Il arrive que la famille ou la communauté se montre réticente à accueillir l'enfant en raison des actes répréhensibles qui lui sont reprochés.

Dans ce cas, les intervenants prennent le temps de sensibiliser la famille pour lui faire comprendre que l'enfant n'est en rien responsable de ce qui lui est arrivé.

Quand bien même il aurait rejoint le groupe armé de son plein gré, un enfant peut ne pas réellement mesurer les conséquences de l'enrôlement et de méfaits commis. Si l'hostilité émane de la communauté, les éducateurs sociaux travaillent avec l'administration locale pour sensibiliser la communauté et s'assurer qu'un suivi soit effectué auprès de l'entourage de l'enfant pendant les mois qui suivent son retour parmi les siens.

Bon nombre d'enfants étaient orphelins avant leur recrutement ou le sont devenus pendant leur captivité au sein du groupe armé. Conformément aux usages en Afrique, un membre de sa famille élargie peut l'accueillir. Mais il peut arriver que pour des raisons diverses, des membres de la famille élargie ne soient pas disposés à accueillir un enfant démobilisé. Il faut alors lui trouver un centre d'accueil prêt à le recevoir et à prendre soin de lui.

Il arrive également que l'enfant ne soit pas burundais mais plutôt rwandais, congolais ou tanzanien¹³⁴. Si sa famille a dû fuir à maintes reprises au gré des événements dans la région ou si ses parents sont morts pendant les déplacements, l'enfant peut s'être retrouvé perdu, coupé des siens et finalement enrôlé au sein d'un groupe armé. Il est alors incapable de donner son lieu d'origine, et les intervenants font de leur mieux pour faire des recherches. En cas d'échec, il faut lui trouver un centre susceptible de l'accueillir. Les cas de figure sont multiples et variés. Il y a des situations complexes où les enfants hésitent à rentrer chez eux malgré l'acceptation sans conditions des parents.

¹³⁴ Entrevue avec M. Didace Marekabiri, Coordonnateur du centre de Gitega

L'exemple d'un enfant originaire de Buhiga (province Karuzi)¹³⁵ illustre parfaitement cette situation.

Jean avait été enlevé puis enrôlé par le FNL à l'insu de sa famille. Après des mois de recherches, sa mère a appris qu'il se trouvait à Rumonge (province Bururi) et elle a fait le voyage pour le retrouver et le ramener avec elle. Jean, sur les ordres de son commandant, a tiré sur sa mère mais il l'a manquée et elle a réussi à prendre la fuite.

Cela n'a rien changé à l'amour qu'elle portait à son enfant, et elle était disposée à l'accueillir après sa démobilisation. Mais Jean était persuadé que sa mère ne pouvait pas lui avoir pardonné, et qu'elle le voulait près d'elle pour probablement le tuer. Les confidences de Jean ont été recueillies par les éducateurs du centre de transit et figurent parmi les inquiétudes que les enfants ne peuvent exprimer que s'ils sont mis en confiance.

Les intervenants ont dû alors approcher la mère afin d'en discuter avec elle, recueillir ses sentiments et ses impressions, lui expliquer que son enfant avait été obligé d'agir comme il l'avait fait, qu'il était probablement sous l'effet de la drogue et qu'il ne faudrait pas lui en tenir rigueur.

La sensibilisation auprès de la mère a été faite en présence d'un responsable de l'Administration locale qui devait assurer le suivi de la situation. La sensibilisation a réussi et Jean est bien rentré. Sa mère l'a bien accueilli et rassuré. Il a, de son côté, pu lui demander pardon, exprimer ses regrets et promettre de ne jamais recommencer. Il était prévu que le responsable de l'Administration locale fasse une visite de suivi par mois pendant les six mois suivant le retour de Jean.

Néanmoins, des cas ont été enregistrés où les familles, malgré leurs promesses, en venaient à maltraiter leurs enfants¹³⁶.

¹³⁵ Voir la carte du Burundi en Annexe B

¹³⁶ Entrevue avec Maître Audace Gahiga, Coordonnateur et Chargé de Programme « femmes et enfants victimes de violence », Ligue Iteka

Lorsque la logistique est en place, les partenaires d'exécution conduisent l'enfant jusque dans sa famille et encadrent l'enfant ainsi que sa famille. Ils évaluent les besoins de l'enfant selon son choix, sa volonté et le consentement de sa famille. Pour son retour, les frais de réinsertion équivalant à 22.500FBU (l'équivalent de 15 \$) sont remis aux parents et le suivi permet de s'assurer que les fonds n'ont pas été consacrés à autre chose au détriment de l'intérêt de l'enfant.

Quant à l'enfant, il reçoit un kit de retour d'une valeur de 67.500FBU. Ayant reçu au centre de transit toutes les affaires de première nécessité, il lui est généralement conseillé de choisir quelque chose à amener à la maison pour lui permettre de rétablir le contact facilement avec ses parents. En arrivant avec une contribution aux besoins de la famille, le contact s'en trouve facilité, ce qui permet éventuellement de libérer l'enfant afin qu'il soit en mesure de se décharger en racontant ce qu'il a vu et vécu loin d'eux.

Certains disent que la faim représente le plus gros problème pour les leurs et réclament un sac de haricots ou de farine de manioc. D'autres souhaitent ouvrir un petit commerce et demandent des bonbons, des cigarettes, du savon et autres. Les exemples sont très nombreux...

À partir du moment où l'enfant est correctement réinséré au sein de sa famille, la phase de réintégration socio-économique peut bien commencer.

4.1.3 Les obstacles à la réinsertion des enfants démobilisés

Il est vrai que la réunification familiale a été la phase la plus rapide et la plus efficace de tout le processus de réintégration, si l'on se base uniquement sur le nombre d'enfants retournés dans leurs familles.

Cependant, de nombreux éléments indiquent que la réinsertion des enfants démobilisés au Burundi n'a pas atteint les résultats escomptés.

Nous avons vu, au niveau de la définition qu'une bonne réinsertion est une condition préalable à une réintégration réussie. La réinsertion présente également un certain nombre d'exigences qui doivent être respectées pour assurer le retour des enfants dans leurs familles dans des conditions optimales.

Or, la rapidité avec laquelle les familles ont été repérées et la réunification effectuée n'a pas permis aux enfants de bénéficier d'un suivi psychologique adéquat.

La démarche a produit des résultats insatisfaisants, essentiellement en raison du manque d'expertise des ONG chargées d'accompagner et d'assurer le suivi des enfants au sein de leurs familles. Comme souligné plus haut, elles ont été sélectionnées en raison de leur proximité, indépendamment de leur domaine d'expertise.

Par ailleurs, de nombreuses familles vivent encore dans des camps de déplacés suite à la destruction de leurs maisons et à la perte de tous leurs biens au plus fort de la crise. En outre, le retour au Burundi de milliers de réfugiés qui avaient fui le pays en 1972 et en 1993 donne lieu à des litiges fonciers¹³⁷. Dans une société constituée à 92% de population rurale¹³⁸, les déplacements massifs ont une incidence catastrophique sur la réinsertion des enfants démobilisés.

La plupart d'entre eux retrouvent une famille tellement démunie que l'aide à la réinsertion ne constitue qu'une maigre contribution. Awodola cite le Burundi en exemple à suivre en raison des 20\$ par mois remis en nature aux familles des enfants pendant les 18 mois suivant leur retour¹³⁹.

¹³⁷ La question des litiges fonciers est l'une des questions à l'origine des tensions actuelles au Burundi. De nombreuses familles hutues ayant fui l'oppression exercée à leur encontre par les régimes tutsis, rentrent aujourd'hui fermement déterminées à reprendre leur place et à récupérer leurs biens immobiliers. Une Commission Nationale a été mise sur pied à cet effet mais les résultats sont peu probants et la corruption généralisée alimente le climat général de méfiance de la population envers les instances gouvernementales.

¹³⁸ Brachet, Juana; Wolpe, Howard, « *Développement et consolidation de la paix : Le cas du Burundi* », Working Paper, INTCPR, World Bank, Juin 2005, p.12

¹³⁹ Bosedé, Awodola, *Comparative International Experience with Reintegration Programmes for Child Soldiers : The Liberian Experience*, Peace & Conflict Review, volume 4, Issue 1, 2009

Mais les études montrent qu'en raison de l'extrême pauvreté des familles concernées, cette aide n'a pas pu couvrir adéquatement les besoins réels des bénéficiaires. Les familles ont souvent utilisé cette aide pour des besoins domestiques généraux et non pour les besoins spécifiques de l'enfant¹⁴⁰. À cela s'ajoutent la frustration liée aux fréquents retards dans les versements mensuels et dans certains cas, l'interruption pure et simple des versements avant l'échéance. En outre, rares sont les enfants qui acceptent de vivre dans les zones rurales, où ils ne voient aucune opportunité d'améliorer leurs conditions de vie. Ils sont généralement attirés par la capitale¹⁴¹, croyant y trouver de meilleures options. Cela est particulièrement vrai pour les enfants en fin d'adolescence. La situation actuelle, tant au niveau politique que socio-économique, condamne ces enfants à la rue et à la délinquance.

Lors d'une entrevue effectuée en 2013 avec l'une des personnes chargées du programme DDRR à ses débuts, notre attention a été attirée sur le lien étroit entre l'échec de la réinsertion et les milices des différents partis politiques. Les enfants issus du CNDD-FDD, tout en étant les plus nombreux sont ceux dont la réinsertion a le moins réussi. Les combattants liés à ce groupe armé ont été démobilisés hâtivement en vue des élections de 2005. Mais nombreux sont ceux qui ont été gardés en otage par des notables, des militaires, des points focaux censés les aider¹⁴². Le but était de percevoir les 20\$ mensuels remis à la famille de l'enfant. Ceux qui prenaient les enfants en otage étaient généralement issus du parti au pouvoir, et pour la plupart, anciens rebelles. Ils étaient de ce fait intouchables et les familles étaient trop effrayées pour protester. Les plus courageuses en informaient les personnes chargées du projet qui tentaient d'intervenir sans succès et ce pour deux raisons.

¹⁴⁰ Entrevue avec Mrs. Bayer Leanne, Senior Social Development Specialist, The World Bank

¹⁴¹ Bujumbura est la seule ville considérée comme une « zone urbaine » au Burundi

¹⁴² Ce phénomène a notamment été observé à Bubanza, Ruyigi, Rutana, Makamba et Kayanza

D'une part, les responsables n'avaient farouchement détenir des enfants et si, par hasard, la présence des enfants était évidente, ils affirmaient les héberger par compassion face au dénuement total de leurs familles d'origine.

D'autre part, les enfants eux-mêmes leur étaient attachés et désiraient conserver le lien d'affection avec leurs commandants.

Au bout du compte, les enfants restaient sous la coupe de leurs ex-commandants qui continuaient à les exploiter tout en empochant les 20\$ mensuels.

Ces enfants, demeurés dans une logique de guerre, constituent aujourd'hui pour la plupart la milice « Imbonerakure » du parti au pouvoir.

Par ailleurs, depuis les élections de 2010¹⁴³, la situation sécuritaire n'a cessé de se détériorer. Meurtres, arrestations arbitraires, exécutions extrajudiciaires, tortures, enlèvements et autres exactions se sont multipliés et ont été décriés par plusieurs observateurs tant nationaux qu'internationaux. Le climat de tension entre les partis d'opposition et le CNDD-FDD au pouvoir ne permet pas d'accorder l'attention voulue au suivi du processus de réinsertion et à la problématique des enfants-soldats en général.

En outre, il convient de rappeler que cette dégradation de la situation sécuritaire au Burundi est la conséquence directe du système de gestion de l'État caractérisé par la mauvaise gouvernance, la corruption, le népotisme et l'impunité qui prévaut au Burundi depuis l'indépendance.

Depuis l'apparition du phénomène des enfants-soldats avec la crise qui a éclaté au Burundi en octobre 1993, toutes les forces combattantes se sont rendues coupables d'exactions à l'encontre des enfants et de violations flagrantes de leurs droits fondamentaux.

L'insistance particulière sur les manquements du CNDD-FDD tient au fait qu'il appartient au régime actuellement en place de faire preuve de leadership, d'induire

¹⁴³ Voir les obstacles au désarmement, au chapitre 3 de la présente étude

le changement et de promouvoir l'émergence d'un système de gouvernement respectueux des droits de ses citoyens, y compris ceux des enfants.

4.2 La réintégration

4.2.1 Définition

« La réintégration est définie comme le processus par lequel les ex-combattants obtiennent le statut de civil et l'accès aux emplois civils. (...) La réintégration est un processus social et économique dont le calendrier n'est pas limité dans le temps. Elle fait partie du processus général du pays et elle constitue une responsabilité nationale, qui peut demander une assistance extérieure. »¹⁴⁴

La réintégration est une entreprise de longue haleine visant à offrir aux enfants des opportunités plus alléchantes que les groupes armés. L'objectif est de leur fournir le nécessaire vital qui leur permettra de retrouver leur statut de « citoyens » ayant des droits au même titre que les autres, sans souffrir ni de ségrégation, ni de marginalisation, ni de total dénuement. Il leur faut notamment suivre la formation de leur choix afin d'acquérir les compétences requises pour exercer une activité lucrative. Leur réintégration est totale lorsqu'en plus de pouvoir subvenir à leurs besoins, ils apportent une contribution significative à leur communauté.

La réinsertion effective de l'enfant au sein de sa famille et de sa communauté est un préalable à une réintégration réussie. De nombreux enfants reconnaissent l'importance de se sentir acceptés par leur entourage avant d'envisager une éventuelle activité génératrice de revenus. S'il est vrai qu'ils communiquent

¹⁴⁴ Douglas, Ian ; Gleichmann, Colin; Steenken, Kees; Wilkinson, Adrian; Buschmeier, Nicole, « Réintégration – Guide pratique et théorique », dans Conoir et Verna (dir.), *DDR : désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains - Enjeux globaux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, pp.251-252

aisément avec leurs amis, la plupart désignent leur mère comme étant la personne à laquelle ils se confient sans réserve¹⁴⁵.

4.2.2 L'opérationnalité de la réintégration

À partir du moment où les enfants rejoignent leurs familles, des ONG locales choisies par le gouvernement prennent le relais en ce qui concerne la réintégration socio-économique des anciens enfants-soldats. Les ONG affiliées aux églises ont la préséance dans de nombreux pays africains, en raison de leur influence sur les populations locales.

Au Libéria, des centres mis sur pied par des églises ont accueilli d'anciens enfants-soldats, autant de filles que de garçons, rejetés par leur famille et/ou leur communauté¹⁴⁶.

En Angola, un réseau composé de plusieurs églises a accompli un excellent travail d'appui à la réintégration d'anciens enfants-soldats.

Cela tient au fait que depuis l'arrivée des missionnaires, les églises en général et l'église catholique en particulier tiennent un rôle fondamental au sein des communautés rurales. Elles jouissent d'une aura certaine de légitimité, de crédibilité et de neutralité, contrairement aux gouvernements en place. Les intervenants sont respectés pour leur instruction et avantagés par leur bonne connaissance de la langue, de la culture et des us et coutumes locaux¹⁴⁷.

Au Burundi, la CNDRR établit un contrat avec des partenaires d'exécution chargés d'assurer le suivi des enfants-soldats, moyennant une rémunération. Les ONG

¹⁴⁵ Verhey, Beth, *Child Soldiers: Preventing, Demobilizing and Reintegrating*, Africa Region Working Paper Series, The World Bank, September 2001, p.15

¹⁴⁶ Legrand, Jean-Claude, *Lessons Learned from UNICEF Field Programmes For the Prevention of Recruitment, Demobilization and Reintegration of Child Soldiers*, October 1999, p.29

¹⁴⁷ Verhey, Beth, Op.Cit., p.17

sollicitées travaillent étroitement avec des diocèses catholiques. Présentes dans toutes les régions, elles sont choisies en fonction de la région de l'enfant.

Le partenaire d'exécution du programme se charge des achats nécessaires au projet de l'enfant, décidé en concertation avec l'enfant et sa famille. Il se charge également de trouver une école, un centre et un programme de formation pour l'enfant.

Il est conseillé aux enfants de reprendre une éducation formelle. Rares sont ceux qui le souhaitent, cependant, en raison des complexes qui les animent. La plupart ont quitté les bancs de l'école très jeunes pour intégrer un groupe armé au sein duquel ils ont passé plusieurs années. Il leur semble inconcevable de reprendre leur place au niveau qui était le leur au moment de leur enrôlement.

Néanmoins, ceux qui décident de reprendre leurs études voient leurs frais de scolarité entièrement pris en charge jusqu'à la fin de leurs études universitaires. En outre, ils bénéficient d'un supplément de 55.000FBU par an.

L'apprentissage d'un métier est l'option favorisée pour tous les anciens enfants-soldats qui ne désirent pas reprendre une scolarité classique et pour ceux qui n'en ont jamais entrepris une. La formation professionnelle dure entre 3 et 6 mois à l'issue desquels un kit de démarrage équivalant à 60 000FBU est fourni à l'enfant pour qu'il commence à exercer son activité. Pour l'apprentissage d'un métier, 110.000 FBU par enfant sont consacrés à la formation.

Les garçons optent habituellement pour des formations en maçonnerie, en menuiserie ou en mécanique, tandis que les filles privilégient la couture et les techniques agro-alimentaires.

De nombreux enfants ne souhaitent suivre ni une éducation formelle, ni une formation professionnelle. Dans ce cas, ils reçoivent un appui équivalant à 170.000FBU pour commencer le projet de leur choix, une activité génératrice de revenu (AGR).

4.2.3 L'échec de la réintégration

Si l'on peut parler de résultats mitigés quant à la réinsertion des enfants au sein de leurs familles, la réintégration a été un véritable échec. La définition du concept de réintégration précise explicitement que cette étape relève de la responsabilité nationale.

Pourtant, le manque de volonté politique sur tout ce qui a trait à la problématique des enfants-soldats est flagrant. La corruption généralisée, le manque de coordination entre les différents intervenants et l'impunité constituent des freins aux démarches visant la réintégration socio-économique des enfants.

Comme précisé précédemment, les partenaires d'exécution sont chargés d'assurer le suivi des enfants dès leur retour chez eux et enclencher la procédure visant notamment à leur trouver une école ou un centre de formation professionnelle.

L'étude de Taouti-Chérif¹⁴⁸ indique pourtant que 70% des anciens enfants-soldats n'ont bénéficié d'aucune forme d'éducation, ni formelle ni professionnelle.

Parmi les raisons avancées par les enfants eux-mêmes, il y a l'extrême pauvreté qui ne leur permet pas de suivre une formation parce qu'ils doivent travailler pour aider leur famille. L'école leur semble inaccessible en raison du manque de moyens financiers. D'autres s'estiment trop vieux pour reprendre une scolarité quelconque.

La raison principale, en réalité, tient au fait qu'une grande partie des enfants n'a pas reçu les 55\$ prévus pour leur réintégration.

Par ailleurs, si les fonds alloués sont insuffisants par rapport aux besoins des enfants, il y a lieu de déplorer le fait que leur détournement aggrave la situation.

Une autre question récurrente dans l'analyse du processus de réintégration des enfants-soldats démobilisés porte sur l'âge des bénéficiaires. Conformément aux

¹⁴⁸ Taouti-Cherif, Ratiba, *The Social and Economic status of Beneficiaries of the Burundi Child Soldier Demobilization, Social Reintegration and Recruitment Prevention Special Project*, Dissemination Note, MDRP, September-October 2007

Principes de Cape Town, les intervenants veillent à fournir la même assistance à tous les enfants de moins de 18 ans.

Cependant, la plupart d'entre eux atteignent leur majorité peu après leur démobilisation. Ceux qui ont combattu pendant de longues années sont parfois pères ou mères d'enfants mis au monde dans la brousse et dont ils doivent assumer la responsabilité. Démobilisés, réinsérés et réintégréés comme des enfants, ils trouvent leur situation injuste parce que les adultes bénéficient d'une aide qui, théoriquement, apporte une amélioration substantielle de leur niveau de vie. La confusion tient au problème d'identification dû à l'absence de registres d'état civil; soit parce qu'ils ne sont pas mis à jour, soit parce qu'ils ont brûlé pendant la guerre. Par conséquent, les informations fournies par les enfants ne sont pas vérifiables. Le manque de coordination entre les différentes structures et le faible engagement du gouvernement enferme ces enfants dans un processus absurde qui ne répond pas du tout aux objectifs initiaux du programme. Ainsi, une étude¹⁴⁹ cite un exemple qui illustre cet état de fait : « On a formé des mécaniciens automobile et financé l'installation de garages dans une région où les seules personnes à disposer d'une voiture sont l'évêque et le gouverneur »¹⁵⁰.

Comme le précise la définition, la réintégration socio-économique doit s'insérer dans une perspective plus vaste de reconstruction et de développement.

Par ailleurs, Lancaster affirme que les enfants qui ont opté pour des activités génératrices de revenus ne s'en sortent pas mieux¹⁵¹. La plupart tiennent de petits commerces de tabac, de savons et d'autres menus articles qui ne génèrent pas plus de 50 centimes par jour.

¹⁴⁹ Willems, Rens (CCS), Kleingeld, Jesper (CICAM), Van Leeuwen, Mathijs (CICAM), *Op.Cit.*, p.17

¹⁵⁰ Id.

¹⁵¹ Lancaster, Philip, *Report of the Independent Review of the Special Project for Child Soldier Demobilization, Social Reintegration and Recruitment Prevention in Burundi*, Septembre-Octobre 2005

Il est vrai qu'actuellement, les problèmes de logements, d'accès aux soins de santé et de manque de nourriture ne sont pas spécifiques aux anciens enfants-soldats seulement. Toute la population fait face aux mêmes défis de la vie. Les rapports qui estiment que le programme DDRR a réussi basent leur évaluation sur la réunification familiale, et sur le fait que les enfants-soldats ne vivent pas nécessairement dans des conditions pires que celles de leurs congénères.

Toutefois, nous estimons que si l'objectif du programme ne visait que la réinsertion sociale¹⁵² des enfants, indépendamment de leurs conditions socio-économiques, le programme aura atteint ses objectifs.

Par contre, si le but de ce programme était de permettre aux enfants une réintégration socio-économique, des perspectives plus alléchantes que celles des groupes armés et la prévention subséquente contre un éventuel ré-engagement, il nous semble difficile, voire même impossible de parler de succès.

En effet, parmi ces enfants, devenus de jeunes adultes, certains se tournent de plus en plus vers les milices. Étant réceptifs aux discours incitatifs des partis d'opposition en raison de leur situation précaire, ils se disent prêts à reprendre les armes¹⁵³, ne serait-ce que pour pouvoir se nourrir.

D'autres choisissent la criminalité et affirment que « si vous sortez la nuit pour aller voler, vous gagnerez bien plus en une seule nuit que tout ce qu'on vous donnera (en échange de votre arme) ». Cela explique également pourquoi la population refuse d'adhérer au programme national de désarmement visant à échanger leurs armes contre de l'argent.

L'impunité a des conséquences différentes sur les anciens enfants-soldats, selon leur allégeance politique.

¹⁵² La réinsertion sociale doit être comprise dans le seul sens d'un retour des enfants au sein de leurs familles car il nous semble difficile de parler de réinsertion d'une personne désœuvrée, sans formation, sans travail et sans perspectives d'avenir apparentes.

¹⁵³ Willems, Rens (CCS), Kleingeld, Jesper (CICAM), Van Leeuwen, Mathijs (CICAM), *Op.Cit.*, p.19

D'un côté, ceux qui ont rejoint la milice affiliée au pouvoir sèment la terreur dans le pays et commettent toutes sortes d'exactions en toute impunité. Des cas de vol, de violences physiques à l'encontre de la population¹⁵⁴ et de pratiques visant à rançonner les gens sont régulièrement rapportés.

Ces jeunes gens savent qu'ils n'ont rien à craindre et sévissent avec assurance. Le gouvernement ferme les yeux et dénonce le fait que tous les problèmes répertoriés à travers le pays soient imputés au parti CNDD-FDD.

La population s'interroge aujourd'hui sur la véritable capacité de contrôle du gouvernement sur les « Imbonerakure ». Les parties d'opposition et d'autres observateurs en sont venus à comparer cette milice de plus en plus incontrôlable à la milice « Interahamwe » au Rwanda, qui a joué un rôle de premier plan dans le génocide de 1994.

D'autre part, les anciens enfants-soldats issus du FNL¹⁵⁵ subissent la même persécution que les adultes du même parti. Victimes d'exécutions extrajudiciaires en raison de leur appartenance au FNL, ils subissent régulièrement des emprisonnements arbitraires pour des durées indéterminées et ce, sans procès équitable¹⁵⁶. Au Burundi, les prisons n'ont aucune séparation entre mineurs et majeurs et cela occasionne des situations catastrophiques, tels que des viols, des coups et blessures, ainsi que diverses formes d'exploitation.

La Banque Mondiale a reconnu que le programme national de DDRR n'a pas correctement fonctionné et a décidé d'allouer des fonds supplémentaires afin d'améliorer la condition des anciens combattants¹⁵⁷.

¹⁵⁴ Un article récent sur le site « Iwacu » évoque des cas d'une telle violence que certaines des personnes battues sont infirmes

¹⁵⁵ *Burundi: réussir l'intégration des FNL*, Briefing Afrique No 63, International Crisis Group, 30 juillet 2009, p.15 ; *Burundi: bye bye Arusha ?*, Rapport Afrique No 192, International Crisis Group, 25 octobre 2012

¹⁵⁶ Entrevue avec M. Gahiga Audace, coordonnateur et chargé de programme « femmes et enfants victimes de violence », Ligue Iteka

¹⁵⁷ Entrevue avec Mrs. Bayer Leanne, Senior Social Development Specialist, The World Bank, le 22 Octobre 2013.

4.2.4 Le programme DDRR des filles au Burundi

Il est à noter que le nombre de filles associées aux groupes armés reste difficile à déterminer, même si, selon toute vraisemblance, un grand nombre de fillettes ont pris part au conflit¹⁵⁸.

Toutefois, le nombre de filles démobilisées demeure largement inférieur à celui des garçons. Deux raisons expliquent cet état de fait. D'une part, le recrutement des enfants au sein des groupes armés a visé beaucoup plus de garçons que de filles. Néanmoins, nombre d'entre elles s'occupaient des tâches ménagères et prenaient soin des enfants nés en brousse, que ce soient les leurs, ceux de leurs compagnes occupées au front ou décédées. Elles ont également pris part aux combats au même titre que les garçons et servaient d'espions, d'éclaireurs, de porteurs d'armes ou de munitions etc...

Dans ce contexte particulier, plusieurs d'entre elles ont noué des liens avec les commandants qu'elles ont parfois épousés en brousse ou dont elles ont eu des enfants. De nombreux cas de viols ont été rapportés mais la plupart, enrôlées trop jeunes et imprégnées de cette logique de guerre, éprouvaient un véritable attachement pour leurs « maris » de brousse.

Outre que les commandants étaient réticents à se séparer d'elles au moment de la démobilisation, elles tenaient également à rester avec eux.

D'autre part, la peur de la stigmatisation empêche les filles de se manifester au moment de la démobilisation des enfants.

La stigmatisation des filles préalablement associées aux groupes armés et des enfants qu'elles ont mis au monde est réelle. Elles sont déconsidérées par leurs familles qui pensent ne plus pouvoir les marier. Elles sont également marginalisées par leurs communautés d'origine en raison des viols qu'elles ont subis. La situation est aggravée par la culture burundaise particulièrement pudique sur toutes les questions d'ordre sexuel ou conjugal. Les filles n'osent donc pas parler de leur

¹⁵⁸ *Les enfants-soldats au Burundi*, Unicef France, Février 2006

expérience, par peur d'attirer l'attention et ne savent comment faire valoir leurs droits.

C'est dans cette optique que les ONG¹⁵⁹ se retrouvent sollicitées par de très jeunes femmes qui veulent utiliser tous les moyens légaux possibles pour être réunies à leurs anciens commandants.

Qu'elles aient été contraintes à entretenir des relations avec leurs commandants ou qu'elles en aient établi de plein gré, elles sont toutes conscientes que leurs chances de mener une vie normale sont compromises par ce cachet du passé.

Au début du programme DDRR des enfants-soldats au Burundi, l'Unicef a fait des recommandations pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques aux filles.

En effet, il a été recommandé de séparer les filles des garçons dès la zone de cantonnement¹⁶⁰. Un traitement adapté à leurs besoins devait leur être appliqué. Par exemple, l'Unicef suggérait que les premières étapes de la démobilisation soient prises en charge par des femmes civiles qualifiées. Tout au long du processus, il fallait limiter les contacts entre les jeunes filles démobilisées et leurs compagnes d'armes adultes afin d'éviter toute influence négative. Il fallait également éviter à tout prix que les filles se retrouvent « confrontées à leur « mari » »¹⁶¹

Ces recommandations préconisaient, dans un premier temps, une assistance physique et médicale pour ces femmes. Certaines avaient subi des viols répétés sur une longue période, d'autres avaient contracté des maladies sexuellement transmissibles, d'autres encore avaient eu des enfants sans aucun suivi médical. Un suivi médical et psychologique leur aurait permis de mieux affronter les défis qui les attendaient à leur retour chez elles.

¹⁵⁹ Mme Jumaine Fatima, Staff Attorney, ABA (American Bar Association)

¹⁶⁰ *Les enfants-soldats au Burundi*, Unicef France, Février 2006, p.3

¹⁶¹ Id.

Ensuite, les recommandations portaient sur différents aspects¹⁶² dans le sens d'une autonomisation des femmes à travers l'alphabétisation, des formations professionnelles, des séances de sensibilisation sur les MST, des séances d'informations sur leurs droits et les services qui leur sont offerts etc...

Au niveau de la démobilisation, les recommandations ont été globalement respectées. Les intervenants ont pris soin de réserver des tentes pour les filles, ainsi que des douches et des toilettes séparées de celles des garçons. Compte tenu de l'exiguïté de l'espace dans lequel se trouvaient les combattants¹⁶³, il était difficile de limiter les contacts et autres influences négatives sur les filles.

Cependant, les étapes de réinsertion et de réintégration ont connu les mêmes défaillances que celles observées plus haut. La prise en charge psychologique a été insuffisante parce que très limitée dans le temps. Dans le souci de se couvrir d'un maximum de discrétion, rares sont les filles qui ont bénéficié d'une formation professionnelle ou d'un suivi quelconque. Contrairement aux recommandations de l'Unicef, les enfants auxquels elles ont donné naissance en brousse n'ont bénéficié d'aucune prise en charge.

Les plus audacieuses ont participé au programme DDRR réservé aux enfants-soldats et ont initié des démarches pour une réunification avec leurs maris de brousse. Les autres, bien plus nombreuses, ont choisi l'auto-démobilisation et le silence afin de ne pas attirer l'attention sur leur situation.

Aujourd'hui, elles sont abandonnées à elles-mêmes et sombrent dans la misère.

¹⁶² Id., p.4

¹⁶³ Il est à rappeler que lors de la seconde vague de démobilisation, le centre de Gitega réservé aux enfants n'était pas prêt. Les enfants, garçons et filles confondus, ont donc dû cohabiter avec les adultes dans les différentes zones de cantonnement.

CHAPITRE V

CORRÉLATION ÉTROITE ENTRE LA MAUVAISE GOUVERNANCE ET L'ÉCHEC DU DDRR DES ENFANTS-SOLDATS AU BURUNDI

5.1 Le concept de gouvernance

5.1.1 Définition

Le petit Robert définit la gouvernance comme étant la « manière de gouverner, [l']exercice du pouvoir pour gérer les affaires nationales ».

Une étude¹⁶⁴ sur le concept affirme que :

Le mot anglais *governance* a été remis à l'honneur dans les années 1990 par des économistes et politologues anglo-saxons et par certaines institutions internationales (ONU, Banque mondiale et FMI, notamment), de nouveau pour désigner « l'art ou la manière de gouverner », mais avec deux préoccupations supplémentaires; d'une part, bien marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution; d'autre part, sous un vocable peu usité et donc peu connoté, promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux¹⁶⁵.

Cette « nouvelle » conception de la gouvernance accorde effectivement une place de choix à la société civile dans les questions liées à la gestion des affaires publiques.

¹⁶⁴ Lacroix, Isabelle et St-Arnaud, Pier-Olivier, *La gouvernance : tenter une définition*, Cahiers de recherche en politique appliquée, Vol. IV, Numéro 3, Automne 2012

¹⁶⁵ Id., p.21

De même, de plus en plus liée à la logique de développement des pays du Sud, la notion de bonne gouvernance figure désormais, au même titre que la démocratie, parmi les conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds pour l'accès aux prêts et autres financements.

Néanmoins, il s'agit d'un concept très large, qui englobe le politique, l'économique et la société civile¹⁶⁶ et qui n'a pas encore été défini d'une manière consensuelle. Par conséquent, la définition retient différentes dimensions de la gouvernance, dépendamment du domaine d'expertise ou de l'approche choisie par un organisme spécifique (ONU, Commission Européenne ou institutions financières internationales).

Ainsi, la Banque mondiale l'exprime comme suit : « Nous définissons la gouvernance comme étant l'ensemble des traditions et institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif le bien de tous¹⁶⁷ ».

Tout en opérant une nette distinction entre les domaines politique et économique, elle insiste sur la nécessité pour un état de créer un environnement susceptible de favoriser un développement durable¹⁶⁸. En ce sens, elle préconise « un cadre transparent et fiable de règles et d'institutions pour la conduite des affaires publiques et privées »¹⁶⁹.

L'objectif majeur étant la réduction de la pauvreté à travers, notamment, le développement durable, la Banque mondiale concentre son attention sur les facteurs influant sur le développement économique et social du pays bénéficiaire¹⁷⁰.

Ses critères d'évaluation portent sur quatre catégories¹⁷¹ : la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques d'inclusion sociale et d'équité, ainsi que la gestion du secteur public et les institutions.

¹⁶⁶ Id.

¹⁶⁷ Lacroix, Isabelle et St-Arnaud, Pier-Olivier, *Op. Cit.*, p.23

¹⁶⁸ *La bonne gouvernance : une mise au point*, Fonds International de Développement Agricole (FIDA), 26 août 2009, p.1

¹⁶⁹ Id.

¹⁷⁰ Id.

La Commission Européenne, pour sa part, définit la notion de gouvernance comme « (...) les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence »¹⁷².

La définition de la Commission Européenne semble ne pouvoir s'appliquer qu'aux pays européens¹⁷³. Cependant, des aspects¹⁷⁴ tels que la gouvernance politique/démocratique, la primauté du droit et du gouvernement, la lutte contre la corruption, la sécurité intérieure et extérieure, ou encore la gouvernance économique sont parfois mis en avant dans le contexte de sa coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Quant au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), il fait intervenir le facteur de développement humain dans sa définition : « La gouvernance en faveur du développement humain durable (...) [est] l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux »¹⁷⁵.

Sa conception de la gouvernance s'articule autour des pôles économique, politique et administratif¹⁷⁶ :

La gouvernance économique recouvre les processus de prise de décisions qui ont une incidence sur les activités économiques du pays et ses relations économiques avec les autres pays. La gouvernance politique est le processus de prise de décisions concernant l'élaboration des politiques. La gouvernance administrative est le système de mise en œuvre des politiques.

¹⁷¹ Charles, Carole ; Dijakovic, Viktoria ; Kaemmpfer, Micha ; Kozlova, Maria, *Conception de la gouvernance. Regards croisés de la Banque Mondiale, de la Commission Européenne et du PNUD*, Institute for Research and Debate on Governance, 2007, pp.44-46

¹⁷² Lacroix, Isabelle et St-Arnaud, Pier-Olivier, *Op. Cit.*, p.23

¹⁷³ Id.

¹⁷⁴ Charles, Carole ; Dijakovic, Viktoria ; Kaemmpfer, Micha ; Kozlova, Maria, *Op. Cit.*, p.47

¹⁷⁵ *La bonne gouvernance : une mise au point*, Fonds International de Développement Agricole (FIDA), 26 août 2009, p.6

¹⁷⁶ Id.

L'objectif fondamental du PNUD étant « un développement humain durable », l'interaction entre l'État, le secteur privé et la société civile doit créer « les conditions politiques, juridiques, économiques et sociales propices au soulagement de la pauvreté, à la création d'emplois, à la protection de l'environnement et à la promotion de la femme. »¹⁷⁷

Pour cette institution, sept caractéristiques¹⁷⁸ qualifient la bonne gouvernance, à savoir:

La légitimité politique et l'imputabilité, la liberté d'association et la participation, l'existence d'un système judiciaire fiable, la responsabilisation des bureaucraties, la liberté d'information et d'expression, la gestion efficace et efficiente du secteur public et une coopération avec les organisations de la société.

Sa couverture est suffisamment représentative. Quasi-exhaustive, pertinente et systématique, la présente définition servira de référence aux fins de la présente étude sur la question de DDRR des enfants-soldats au Burundi.

Les caractéristiques évoquées ci-dessus confirment l'absence d'une définition unique et consensuelle de ce concept. Toutefois, certains principes fondamentaux faisant l'unanimité s'en dégagent, notamment, la nécessité de privilégier l'intérêt commun, la participation de la société civile dans la gestion des affaires publiques, le respect des droits de la personne, la primauté du droit etc...

En effet, la dimension humaine constitue l'élément moteur de la présente évaluation du programme DDRR et vise particulièrement la détermination de son véritable impact sur les bénéficiaires.

¹⁷⁷ Id.

¹⁷⁸ *Public Sector Management, Governance and sustainable Human Development*, UNDP, 1995.

5.2 La mauvaise gouvernance et le DDRR des enfants-soldats

Comme nous l'avons précisé plus haut, le programme DDRR des enfants-soldats au Burundi aura été analysé à l'aune des dimensions politique, économique et administrative avancées par le PNJD.

Outre le fait de favoriser le retour dans leurs familles, l'objectif initial du DDRR des enfants-soldats, visait à doter les enfants démobilisés de capacités de se prendre en charge et de subvenir à leurs besoins tout en jouant un rôle actif dans la vie économique et sociale de la nation.

Le DDRR s'inscrit aussi dans une logique globale de reconstruction du pays et de développement durable dont il fait partie intégrante.

Une compréhension claire de l'objectif visé par le DDRR, les moyens mis en œuvre à cet effet ainsi que la gestion adéquate de toutes les ressources disponibles sont les conditions à réunir impérativement pour garantir des résultats optimaux.

5.2.1 L'objectif visé

L'une des caractéristiques spécifique au Burundi est que 80%¹⁷⁹ des enfants démobilisés avaient 17 ans. Le phénomène est aisé à comprendre. La guerre civile au Burundi a duré 10 ans, les plus jeunes enfants qui étaient entrés à l'âge de 7 à 10 ans, sont arrivés au moment de la démobilisation en fin de l'adolescence ou au début de l'âge adulte, oscillant entre 17 et 20 ans. Ils étaient donc considérés comme des adultes aux fins du programme DDRR.

¹⁷⁹ Entrevue avec Leanne Bayer, Senior Social Development Specialist, The World Bank

La question qui se pose dans ce cas est la suivante : si ce programme ne servait pas les intérêts des enfants-soldats, à qui profitait-il? Rien n'indique que les acteurs impliqués auraient procédé à une évaluation minutieuse de la situation spécifique des enfants combattants avant d'élaborer le programme de leur démobilisation, désarmement, réinsertion et réintégration.

Pourquoi alors élaborer et mettre en application un programme qui ne prend pas en compte les véritables besoins de ses bénéficiaires?

Pourquoi appliquer sur de jeunes adultes, un programme destiné aux mineurs?

Les décideurs politiques savaient-ils ce qu'ils faisaient?

Il ressort de l'analyse que la problématique des enfants associés aux forces et aux groupes armés ne présentait aucun enjeu pour les acteurs politiques burundais. Il convient de rappeler que la fin du conflit burundais n'était pas consécutive à la victoire de l'une des parties, mais résultait plutôt de la signature des Accords de paix à Arusha en 2000.

Tout porte à croire que les leaders des parties au conflit n'ont accepté de négocier que sous la pression de la population burundaise et de la communauté internationale¹⁸⁰.

Les négociations longues et houleuses ont fini par aboutir grâce à la persévérance des médiateurs sans laquelle les Accords d'Arusha n'auraient jamais vu le jour¹⁸¹.

Depuis quelques années, les programmes DDRR font systématiquement partie intégrante de tous les accords de paix. Ils sont censés s'inscrire dans une logique intégrée de reconstruction du pays post-conflit et de développement durable. C'est

¹⁸⁰ Nimubona, Julien ; Birantamije, Gérard ; Nkurunziza, Joseph, « The process of security transition in Burundi. Challenges in security sector reform and combatant integration », dans Dudouet, Véronique ; Giessmann, Hans J. ; Planta, Katrin (dir.), *Post-war security transitions. Participatory peacebuilding after asymmetric conflicts*, London, New York, Routledge, 2012, p. 147

¹⁸¹ Lemarchand, René, *Burundi's Endangered Transition. FAST Country Risk Profile Burundi*, Working Paper, swiss peace, October 2006, p. 12

donc par respect des Accords d'Arusha que le programme DDDR des adultes et le projet spécial enfants-soldats ont vu le jour au Burundi.

Toutes les parties au conflit, l'armée régulière et chacun des groupes rebelles, comptaient des mineurs dans leurs rangs depuis le début des combats. Tous savaient s'être rendus coupables de violations des droits fondamentaux des enfants, tous auraient préféré ignorer les questions dérangeantes et éviter d'attirer l'attention de la communauté internationale sur leurs méfaits. Tous ont d'abord nié la présence de mineurs dans leurs rangs. Ce qui prouve à suffisance que ces acteurs étaient conscients de l'irrégularité de tels actes dont ils se sont rendus coupables et pas seulement le gouvernement.

L'éthique et l'intégrité font partie des pratiques de bonne gouvernance qui exigent que les responsables reconnaissent leur tort pour pouvoir le redresser.

La prise en compte des besoins spécifiques des enfants-soldats démobilisés dans le cadre du programme DDDR devait donc partir du constat que les droits des enfants ont été violés et faire ressortir la détermination des acteurs à réhabiliter les victimes et à les réintégrer à tous points de vue comme des citoyens dignes et engagés à bâtir leur nation. Au contraire, il y a lieu de penser que tel que conçu, le programme de réintégration des enfants-soldats démobilisés répondait plus au désir des acteurs d'avoir accès aux financements des bailleurs de fonds qu'à la volonté de répondre aux besoins des enfants. C'est cette même logique qui semble avoir dicté l'adaptation de la législation burundaise aux instruments internationaux applicables en la matière à partir de 2005. L'une des principales critiques formulées à l'encontre du gouvernement du Burundi est son incapacité de traduire dans les faits les principes auxquels il souscrit, avec un grand décalage entre les paroles et les actes. Les dispositions portant modification de la législation nationale en faveur des enfants-soldats démobilisés ne sont pas mises en application.

L'action gouvernementale en matière de DDRR devrait donc faire l'objet de suivi, de contrôle et de reddition des comptes reflétant son engagement sans faille à réhabiliter et réintégrer ces anciens enfants-soldats dans leurs communautés.

Le programme DDRR est perçu à tort par certains comme un moyen facile de gagner de l'argent¹⁸². Cette perspective se retrouve généralement dans les cercles du pouvoir de tout État gangréné par la corruption et autres pratiques de mauvaise gouvernance. Fait de notoriété publique aussi, les programmes DDRR sont souvent politisés.

À cet égard, le principe fondamental de la gouvernance, à savoir « privilégier l'intérêt de la population » ne semble pas avoir trouvé sa place dans le contexte du DDRR tel qu'il a été conduit. Les décisions relatives à l'élaboration de ce programme semblaient répondre à un double objectif : d'abord, satisfaire les exigences de la communauté internationale, et ensuite, obtenir le financement pouvant être utilisé à des fins personnelles. L'intérêt commun en général et l'intérêt des enfants démobilisés en particulier ne faisaient donc pas partie des priorités alignées.

L'objectif poursuivi n'ayant pas été clarifié dès le départ, les dispositions à mettre en place pour y arriver ne pouvaient raisonnablement pas être déterminées non plus.

5.2.2 Les dispositions à prendre pour atteindre l'objectif visé

Le projet spécial enfants-soldats faisait partie du programme national de DDRR. Comme expliqué plus haut, il était piloté par des acteurs étatiques, avec l'appui

¹⁸² Il arrive souvent que des groupes armés gonflent leurs rangs juste avant la démobilisation afin de permettre à leurs partisans de percevoir les indemnités y afférant.

technique des Nations Unies, de l'Union Africaine, de certaines ONG nationales et internationales, ainsi que du financement de la Banque Mondiale.

Le point de départ a été faussé par un problème d'identification. Il aurait fallu, au moment de l'élaboration du programme, déterminer « qui » est réellement un enfant-soldat et « à qui » s'applique ce qualificatif. Un programme axé sur les besoins des enfants aurait tenu compte du fait que la grande majorité des mineurs démobilisés atteindrait la majorité avant la fin du programme. Les dispositions auraient été mises en place en conséquence pour prendre en charge les besoins de ces anciens enfants-soldats en vue de leur réintégration effective.

En outre, ce fait que l'objectif poursuivi n'était pas connu de tous a fait que certains groupes vulnérables ont été laissés de côté tout au long du programme DDRR. En effet, une étude menée¹⁸³ a conclu que l'une des lacunes du programme aura été l'absence de prise en charge de certains groupes de personnes vulnérables, dont les femmes et les personnes handicapées. Nombre de filles sont passées à travers les mailles du filet, pour les raisons culturelles évoquées au chapitre précédent ou par peur d'éventuelles représailles. De fait, les recommandations en faveur de leur protection n'ont pas été respectées par les intervenants et celles qui sont passées par le processus DDRR ont souvent subi des violences sexuelles pendant leur séjour dans la zone de cantonnement.

Le problème majeur à ce stade, comme le souligne une étude¹⁸⁴, est que des violences rapportées n'étaient ni prises en charge, ni répertoriées¹⁸⁵. Il devient alors difficile de redresser la situation à quelque étape que ce soit si même les données n'ont pu être recensées et classées.

¹⁸³ Conoir, Yvan, *Évaluation Indépendante Annuelle du PDRT (Programme d'urgence de démobilisation et de réintégration Transitoire)*, Universalia, Août 2010

¹⁸⁴ Nimubona, Julien ; Birantamije, Gérard ; Nkurunziza, Joseph, *Op.Cit.*, p.154

¹⁸⁵ Conoir, Yvan, *Op. Cit.*, pp.12; 20-22

De même, aucune structure, contrairement aux normes en vigueur, n'a été mise sur pied pour gérer les questions relatives aux enfants nés pendant le service des anciens enfants combattants.

Toutes ces questions essentielles, n'ayant pas été prévues dans le programme DDDR témoignent donc des insuffisances des dispositions mises en place pour la réalisation de l'objectif visé par ledit programme.

Ce manque de volonté politique ainsi que l'absence de clarté des objectifs poursuivis et des actions entreprises se ressentent à tous les niveaux du processus.

En guise d'illustration, comme cela a été précisé, il s'est avéré que le centre de Gitega n'était pas prêt, malgré les assurances répétées du gouvernement. Les enfants se sont donc retrouvés dans le même centre de rassemblement que les adultes, contrairement aux normes en la matière. Il était de la responsabilité du gouvernement de prendre en charge et d'assurer le suivi des travaux de remise en état du centre. Le devoir de protection de la population en général et des enfants en particulier incombe au gouvernement.

Il y a lieu de se demander ce qui sera advenu de ces enfants, n'eût-été l'étroite supervision de l'équipe chargée d'assurer l'appui technique au gouvernement.

Il importe alors de s'interroger sur le véritable degré d'engagement des acteurs vis-à-vis de ces enfants, comme il ressort du cas d'espèce, si tout en sachant qu'aucune disposition n'avait été prise, ils se permettaient d'affirmer que le centre de transit était prêt à accueillir les enfants.

Toute mesure corrective à envisager passerait donc par un repositionnement guidé par une redéfinition des objectifs et des actions à mener conformément aux besoins identifiés et à la volonté de réintégrer efficacement pour assurer une sécurité, une paix et un développement durable.

De même, le manque de suivi et de coordination entre les différents intervenants a créé des vides¹⁸⁶ dans la chaîne du processus. Le cadre de collaboration devait être clarifié dès le départ et des dispositions prises pour tenir redevables tous les acteurs impliqués directement ou indirectement. Dans certains cas, les organisations chargées d'assurer le suivi des enfants et de leurs familles ont été sélectionnés plus pour leur proximité que pour leur compétence et expérience. Il s'en est suivi que des faiblesses majeures ont souvent été rapportées au niveau de la sensibilisation des familles et des communautés des enfants. De manière quasi-générale, à partir du moment où les enfants rejoignaient leurs familles, aucun dispositif n'était mis en place pour leur suivi à long-terme. Du point de vue de la prise en charge, comme cela est signalé plus haut, 70% des enfants n'ont reçu aucune formation professionnelle. À partir du moment où ils sont rentrés dans leurs familles, aucun programme gouvernemental n'a pris le relais pour favoriser leur réintégration socio-économique. Il est pourtant convenu que la réintégration est un processus de longue haleine, qui doit veiller à ce que les jeunes démobilisés ne se retrouvent dans le dénuement total, ce qui pourrait les pousser à prendre l'autre direction.

Dans un entretien avec l'une des personnes rencontrées au sujet de la perception du fait de ne pas tenir compte de la perspective long terme des programmes de réintégration, elle s'est exprimée en ces termes : « c'était un micro-projet, comme si les souffrances de la victime s'arrêtaient à la fin du projet »¹⁸⁷.

Partant du principe que le programme visait la réintégration socio-économique des enfants, afin de leur offrir des conditions d'épanouissement plus intéressantes que celles que leur offraient les groupes armés, il est impossible de ne pas constater l'écart entre les objectifs déclarés et la réalité des faits observés sur le terrain.

Dans la mesure où le DDRR s'inscrit dans la logique de la reconstruction d'un pays dévasté par la guerre, des travaux à haute intensité de main d'œuvre (IMO) auraient permis d'absorber les jeunes démobilisés aux côtés des autres employés.

¹⁸⁶ Id., p.10

¹⁸⁷ Id.

Malheureusement, le Burundi ne répond pas encore aux exigences des bailleurs de fonds¹⁸⁸ sur la bonne gouvernance (justice équitable, lutte contre la corruption, respect des droits de la personne, transparence et responsabilité dans la gestion des affaires publiques etc...) pour pouvoir bénéficier des financements nécessaires pour entreprendre les grosses œuvres de reconstruction. La réalisation effective des objectifs de réintégration effective des démobilisés se retrouve donc bloquée par cette mauvaise gouvernance.

Il peut donc être conclu que malgré l'appui technique dont il a bénéficié, le Burundi n'a pas réussi à mettre sur pied un programme susceptible de répondre aux besoins des jeunes démobilisés et d'assurer leur réintégration socio-économique effective.

5.2.3 La gestion des ressources

La gestion des ressources est certainement le domaine de la gouvernance où le gouvernement du Burundi affiche des manquements particulièrement flagrants. L'absence de clarté des objectifs et des actions à entreprendre fait qu'il est difficile de déterminer les fonds nécessaires.

Comme évoqué au chapitre précédent, les dispositions mises en place au titre du programme DDR des adultes diffèrent de celles qui sont prévues au niveau du DDRR des enfants. Selon les règles établies, tous ceux qui atteignaient l'âge de la majorité avant la fin du processus devaient bénéficier du montant de 600.000 FBU qui était alloué aux adultes. Cependant, 80% des enfants ayant atteint la majorité n'ont perçu que les 22500 FBU par mois pendant 18 mois comme le prévoyait le programme de réinsertion des enfants, suivis des 55.000 FBU alloués pour une formation ou les 170.000 FBU destinés à l'AGR, qui, par ailleurs n'ont jamais été perçus par bon nombre d'enfants.

¹⁸⁸ Une réunion d'évaluation en Octobre 2013 entre le gouvernement et la Banque mondiale a abouti à la conclusion que le Burundi ne remplissait pas encore les conditions pour accéder aux prêts de l'IDA. Voir les sites www.iwacu-burundi.org et www.burundi-info.com

Il est clair qu'une telle méthode de gestion ne tenait compte ni des besoins spécifiques des bénéficiaires ni de la nécessité d'assurer une gestion saine des ressources suivant les règles établies dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, la corruption tant décriée par l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME) et d'autres analystes a particulièrement affecté les enfants-soldats. En effet, le manque de transparence et de responsabilité de la CNDRR a suscité la méfiance des partenaires tels que la Banque Mondiale, qui assuraient le financement.

Cet état de choses s'est aussi reflété dans la manière dont les ONG sélectionnées pour assurer le suivi ne recevaient pas systématiquement les fonds promis et de ce fait, n'exécutaient pas leur part du contrat.

Des ONG fictives ont également été mises sur pied dans les milieux proches du pouvoir, permettant à leurs responsables déclarés de bénéficier des fonds dans le cadre des programmes de formation des démobilisés, même si ces programmes n'étaient pas exécutés.

Tout le processus a donc été entaché de malversations et de pratiques douteuses que la Banque Mondiale ne s'est pas empêchée de dénoncer, ce qui a donné lieu à la dissolution Commission. Nul acte ni rapport ne fait état de mesures prises par les autorités compétentes pour dénoncer ces méfaits ou pour en sanctionner les coupables. Cela traduit un manque de responsabilité politique et nul ne peut parler de bonne gouvernance sans responsabilité politique.

La mauvaise gestion par les instances gouvernementales a creusé un grand trou dans les ressources déjà insuffisantes réservées à la réintégration des enfants-soldats. Le volet DDRR des enfants avait prévu des rubriques budgétaires qui ne pouvaient être réaffectées d'une quelconque manière sans que cela n'affecte les bénéficiaires¹⁸⁹.

¹⁸⁹ Entrevue avec Julien Nimubona

Force est de constater également qu'au vu de la manière dont le programme DDRR s'est déroulé, les notions de justice équitable, de transparence et de responsabilité dans la gestion des affaires publiques se sont avérées absentes.

La Banque Mondiale a décidé d'apporter un autre financement au gouvernement du Burundi pour poursuivre le programme, pour suppléer aux mesures d'accompagnement qui n'étaient pas à la hauteur de la tâche¹⁹⁰.

Une telle information suscite beaucoup d'espoir pour tous ces jeunes qui s'étaient sentis floués par l'échec de ce programme qui leur avait fait miroiter une amélioration substantielle de leurs conditions de vie.

Il est à espérer¹⁹¹ que les autorités compétentes en charge du programme saisiront cette opportunité pour corriger les erreurs commises aux différentes étapes et assurer un meilleur résultat. Pour ce faire, il est impératif que les orientations de ce nouveau programme soient clairement définies dès le départ. Il serait malencontreux de débloquer des fonds pour la réintégration socio-économique effective des enfants-soldats, si le résultat final ne revient qu'à enrichir quelques personnes au détriment de tous ces bénéficiaires qui attendent tout de ce programme.

Toute initiative éventuelle tendant à compléter le travail de réintégration des anciens enfants-soldats au Burundi devrait se pencher sérieusement sur les questions de la qualité des partenaires impliqués, la gouvernance et la synergie des actions de tous les intervenants. L'intérêt majeur des personnes à réintégrer devrait rester au centre de toute action adoptée au titre du programme DDRR.

¹⁹⁰ Entrevues avec Leanne Bayer et Julien Nimubona.

¹⁹¹ Lorsque nous avons quitté le Burundi en décembre 2013, aucun document à ce propos n'avait été rendu public bien que la décision de la Banque Mondiale ait été officielle.

CONCLUSION

Notre démarche, tout au long de la présente étude suivait un triple objectif, à savoir déterminer les raisons principales qui poussent les enfants à se faire enrôler, analyser le programme DDRR mis en place pour leur réintégration socio-économique et identifier les causes de l'échec de ce DDRR.

Nous avons d'abord exposé les raisons principales qui incitent les enfants à l'enrôlement volontaire au sein des groupes armés. La guerre a été identifiée comme cause principale. La guerre civile burundaise, comme nous l'avons vu, est une résultante de la longue pratique de mauvaise gouvernance au Burundi depuis l'indépendance. Par ailleurs, la pauvreté causée par cette mauvaise gouvernance et aggravée par le conflit a poussé les enfants à considérer l'enrôlement comme un moyen de survie. La dimension ethnique et idéologique, instrumentalisée à outrance, aura servi d'incitateur par les recruteurs.

Si la guerre est le principal élément explicatif du choix des enfants, le retour à une paix durable est la condition sine qua non de s'assurer que cette situation ne se reproduira pas. C'est un aspect incontournable de toute campagne de prévention contre l'utilisation des enfants dans les conflits armés.

Ensuite nous avons procédé à l'analyse du programme DDRR des enfants-soldats au Burundi afin de comprendre les causes de son échec.

Des défis majeurs ont été relevés à chaque étape du processus d'élaboration du programme et de sa mise en application.

La problématique des enfants-soldats au Burundi est complexe à bien des égards. Outre le fait que l'« enfant-soldat » est un objet politique¹⁹² relativement nouveau, en général, il l'est plus particulièrement dans le cas du Burundi. L'enfant-

¹⁹² Entrevue avec Julien Nimubona

soldat est un objet politique né du conflit, défini par les analystes du conflit comme nous l'avons vu au premier chapitre, mais davantage inspiré par la littérature internationale, par la communauté internationale, par les Nations Unies (Unicef), par les ONG qui s'occupent de la protection de l'enfance.

Tous ces acteurs se fondent sur le droit international, les conventions en matière de protection des enfants et toute la littérature sur la guerre. Tous ces textes gênaient énormément tous les acteurs nationaux au conflit. Pourtant, le dernier protocole des Accords d'Arusha prévoit la prise en charge des enfants associés aux groupes armés. Il en va de même pour la Constitution de 2005 et pour le droit interne en matière de protection des personnes vulnérables¹⁹³. Le Burundi a également souscrit à la Convention en matière de droit de guerre, de crimes contre l'humanité et à tous les instruments dont nous avons parlé au chapitre 2.

L'explication réside dans le fait que les Accords d'Arusha relèvent d'une injonction beaucoup plus extérieure¹⁹⁴ qu'interne.

Cela laisse supposer que le Burundi ne se les est pas totalement appropriés, malgré le fait que les nombreuses réserves¹⁹⁵ émises aient été progressivement levées.

Étant donné que le processus était entièrement financé par la communauté internationale, qu'il était doté de mécanismes de surveillance et de sécurisation des rapatriés politiques, les acteurs politiques burundais en ont subi certains aspects¹⁹⁶. Et l'objet politique « enfant-soldat » en est un. Il a été créé à Arusha mais davantage imposé par la communauté internationale que construit sur le plan interne.

¹⁹³ Les enfants, les femmes, les handicapé(e)s etc...

¹⁹⁴ International Crisis Group a parlé de diktat extérieur lorsque les Accords ont été signés en arguant que les protagonistes avaient cédé à la pression de Nelson Mandela

¹⁹⁵ De nombreuses réserves avaient été émises par plusieurs acteurs et partis politiques qui avaient du mal à céder suffisamment de terrain pour parvenir à un consensus.

¹⁹⁶ Entretien avec Julien Nimubona.

Cela explique le désintérêt manifeste du gouvernement pour toutes les questions relatives à cette problématique.

Comme nous venons de le voir, il y a eu dès le départ (au niveau de la vision) un problème de définition de l'enfant-soldat d'une part et de la fonction de réintégration de l'autre.

La commission nationale chargée de la DDRR non plus n'a pas été clairement définie. Envisagée comme une commission indépendante, elle a été ensuite incorporée à la Constitution de 2005. Son inefficacité vient du fait qu'elle n'a pas été accompagnée politiquement. Le gouvernement s'est contenté de faire une loi portant création, puis un décret portant fonctionnement, avant de procéder à la nomination des membres.

En toute logique clientéliste, ces nominations étaient basées sur l'allégeance politique et non sur les compétences requises.

Cela a mené aux détournements de fonds, aux ONG fictives et autres malversations exposés plus haut.

Selon la même logique clientéliste, les coupables n'ont jamais eu à répondre de leurs actes malgré la dénonciation de la Banque mondiale et la dissolution de la structure concernée.

Les jeunes démobilisés paient les pots cassés de ces pratiques plus que douteuses, tandis qu'aucune action n'est entreprise pour redresser les torts.

Ainsi, l'enfant qui a d'abord été défini à Arusha, puis dans la vision et dans la planification stratégique ne correspondait pas à l'enfant que l'on retrouvait sur le terrain.

S'ils correspondaient bien à la définition de l'enfant au moment de leur enrôlement, ce n'était plus le cas à la fin de la guerre. La problématique est énorme sur le plan théorique et la situation a engendré un sérieux problème de définition du contenu des projets.

La définition des actions et des contenus des projets aurait dû tenir compte de la cible. Il aurait fallu travailler sur les besoins exprimés par les bénéficiaires mais

pour cela, il aurait fallu que leur intérêt soit pris en compte et « privilégié » comme le préconisent les pratiques de bonne gouvernance.

Les pratiques de mauvaise gouvernance dont souffre l'ensemble de la population affectent les ex-enfants-soldats à différents niveaux.

Parallèlement aux mécanismes de réintégration, il est primordial de miser sur la prévention en leur offrant des alternatives plus alléchantes que les milices ou autres groupes armés. En cas d'échec de la réintégration et de la prévention, ils restent vulnérables à un éventuel re-recrutement. Au Burundi, comme nous le voyons tout au long de cette étude, le risque est accru par la situation d'instabilité et de tensions extrêmes toujours croissantes entre le gouvernement et l'opposition.

La question de la gouvernance est omniprésente dans les Accords d'Arusha. Identifiée comme la cause principale des conflits au Burundi¹⁹⁷, le lien entre la sécurité, la paix, la justice, les droits de la personne, la démocratie, le développement et la bonne gouvernance s'impose de lui-même¹⁹⁸.

Les pratiques caractérisées par le clientélisme, le régionalisme, la gestion patrimonialiste du pouvoir et l'instrumentalisation de l'hétérogénéité ethnique, présentes depuis l'indépendance du Burundi, ont abouti à une faiblesse des institutions.

Tout au long des années 70 et 80, l'identité ethnique et l'appartenance régionale constituaient les seuls critères pour accéder au pouvoir et aux privilèges¹⁹⁹.

Aujourd'hui, le régionalisme et la dimension ethnique des dissensions ont cédé la place à une dimension exclusivement politique²⁰⁰.

¹⁹⁷ *Rapport de dissémination des résultats de l'étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi : Rapport de dissémination des résultats de l'étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi*, Mai 2008

¹⁹⁸ Nimubona, Julien ; Birantamije, Gérard ; Nkurunziza, Joseph, *Op.Cit.*, p.150

¹⁹⁹ Lemarchand, René, *Op. Cit.*, p.27

²⁰⁰ Nimubona, Julien ; Birantamije, Gérard ; Nkurunziza, Joseph, *Op.Cit.*, p.149

Tout au long de sa campagne, le parti au pouvoir a fait de la lutte contre la corruption son cheval de bataille, et il en allait de même pour la réconciliation nationale. La population, épuisée par la guerre, les inimitiés et l'extrême pauvreté résultant d'une longue pratique de mauvaise gouvernance, s'est ralliée en masse au CNDD-FDD, toutes ethnies et régions confondues.

La déception de la population vient de ces promesses²⁰¹ de changement qu'on leur a fait miroiter et qui, jusque-là, n'ont jamais vu le jour. Les clivages ethniques sont moins visibles au sein de la population et le CNDD-FDD est certainement le plus « multiethnique » de tous les partis politiques burundais²⁰². L'appartenance régionale n'a aucune incidence sur les chances d'accès à d'éventuels avantages. Toutefois, le clientélisme sur la base d'une appartenance au parti CNDD-FDD est bien réel. La population a donc assisté, impuissante, à une dérive vers un État autoritaire caractérisé par la violence et la mauvaise gouvernance.

Comme ses prédécesseurs et à l'instar de bien d'autres pays africains, cette dérive fait « voir l'État non comme une chose publique et commune mais comme une « chose de certains, de quelques-uns ». »²⁰³.

Les Accords d'Arusha et la Constitution de transition de 2005 prévoient deux mandats de 5 ans mais le chef de l'État Burundais souhaite prolonger le sien. Le refus du dirigeant de céder le pouvoir s'exprime à travers diverses mesures d'oppression de l'opposition. La cible principale demeurant le FNL, les ex-enfants-soldats issus du FNL sont exposés, vulnérables et régulièrement persécutés. Emprisonnés arbitrairement, ils sont également sollicités pour identifier les membres du FNL sous peine d'exécution pure et simple.

Un rapport²⁰⁴ fait état de pratiques inquiétantes. Des forces gouvernementales se rendent dans certains quartiers de Bujumbura, réveillent les gens en pleine nuit, les font sortir dans la rue puis sélectionnent ceux qui sont censés faire partie du

²⁰¹ Lemarchand, René, *Op. Cit.*

²⁰² Id., p.15

²⁰³ Nimubona, Julien, *Op. Cit.*, p.11

²⁰⁴ Lemarchand, René, *Op. Cit.*, p.17

FNL. Parmi eux, d'anciens enfants-soldats sont arrêtés, détenus, torturés et parfois exécutés.

La plupart de ces exactions à l'encontre de l'opposition sont commises par les Imbonerakure.

Une peur et une colère grandissantes grondent au sein de la population.

Les Accords d'Arusha prévoient également la mise sur pied d'une Commission Vérité et Réconciliation. Depuis quelques années, les Nations Unies fournissent une assistance technique au gouvernement du Burundi pour la mise en place de cette commission chargée d'enquêter sur les « actes de violence graves » commis depuis l'indépendance en 1962. La création d'un Tribunal pénal international est également envisagée dans le but de « juger et punir les coupables, au cas où le rapport établirait l'existence d'actes de génocide, de crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité ». Le rapport détaillé de Crisis Group²⁰⁵ démontre que la justice transitionnelle au Burundi devait résulter d'une coopération entre le gouvernement, la société civile et les Nations Unies mais que la procédure est sérieusement entravée par les désaccords entre les deux derniers protagonistes, notamment sur l'insistance du gouvernement de privilégier le pardon, tout en excluant toute poursuite judiciaire contre tous les auteurs ayant reconnu leurs crimes.

Comme l'explique certains auteurs burundais :

« Although international support for the establishment of transitional justice mechanisms was warranted, negotiations between the UN and the government of Burundi failed to provide concrete steps and “in practice, there has been a complete failure to establish any kind of truth, accountability and/or reparation mechanism” (Vandeginste 2007). One main reason may be the reluctance of members of the government, including the President himself, to allow any kind of investigation that might lead to the revelation of their own crimes. The President's demand for unconditional “pardon” and his party's insistence on amnesty provisions for all those willing to confess their crimes (CNDD-FDD 2007:6), clashes with human rights organisations claiming “justice before reconciliation”. Without ay

²⁰⁵ *Burundi: la crise de la corruption*, Briefing Afrique No 185, International Crisis Group, 21 mars 2012

effort to reveal the historical patterns of victimisation and the context that led to armed conflict in Burundi, the Arusha Agreement's provisions remain empty words ten years after its signature. »²⁰⁶

Un autre rapport de Crisis Group²⁰⁷ rappelle « l'invalidation, en toute discrétion en juillet 2011, de la condamnation à mort du président Nkurunziza. Ce dernier avait été condamné par contumace pour des crimes de guerre par l'ancien régime en 1998 et l'invalidation de ce jugement n'a été connue qu'en mai 2012. »²⁰⁸

Il est à noter, néanmoins, que ni le FNL, ni aucun des anciens dirigeants burundais, qui ont tous commis des exactions et des atrocités à l'encontre de la population ne souhaite cette commission. Cela renforce la conviction que certains aspects des Accords d'Arusha ont été imposés à ses signataires.

La population en général et les jeunes préalablement associés aux groupes armés en particulier nourrissent et expriment sporadiquement de vieilles douleurs, de vieilles rancœurs non dépassées. La colère, la peur de la population causée par les violations répétées des droits de la personne, la corruption généralisée, l'impunité au sein des cercles proches du pouvoir constituent un terreau fertile pour les leaders prêts à tout pour créer une milice.

Le FNL a repris le maquis depuis le boycott des élections de 2010. Depuis septembre 2012, le leader des FNL, Agathon Rwasa, a annoncé la reprise des hostilités contre Bujumbura²⁰⁹. La dernière attaque revendiquée par le FNL date du 4 mars 2014. Parallèlement, les différents partis d'opposition misent sur leurs « ligues de jeunesse » aux allures de milices. Les anciens enfants-soldats sont les premiers sollicités pour leur expérience et pour toutes les raisons évoquées au chapitre 1. Ces jeunes burundais mal réintégrés, désœuvrés, pauvres, frustrés et

²⁰⁶ Nimubona, Julien ; Birantamije, Gérard ; Nkurunziza, Joseph, *Op.Cit.*, p.153

²⁰⁷ *Burundi: bye bye Arusha ?*, Rapport Afrique No 192, International Crisis Group, 25 octobre 2012

²⁰⁸ *Id.*, p.15

²⁰⁹ Voir le site de RFI

persécutés sont on ne peut plus vulnérables aux discours des recruteurs qui veulent accéder ou se maintenir au pouvoir²¹⁰. Hier, ils se battaient pour libérer le peuple hutue de la domination tutsie. Aujourd'hui, ils reprennent les armes pour libérer la population burundaise de l'oppression du CNDD-FDD. Et pendant ce temps, ils se font battre, torturer, emprisonner, exécuter pour des enjeux qui dépassent leur entendement.

Le CNDD-FDD et le président de la République ont hérité d'un système mis en place depuis l'indépendance et perpétré par les différents régimes qui se sont succédé à la tête du pays. Quand le système est profondément ancré, comme c'est le cas au Burundi, les élections ne changent rien à la donne. Finalement, elles mènent simplement à un « remplacement de clientèles par d'autres »²¹¹, L'élite au pouvoir et l'élite de l'opposition engagent une lutte acharnée en gardant à l'esprit leurs propres intérêts.

Le seul avantage de la situation au Burundi réside dans la prédiction de Marc Manirakiza qui affirmait que la majorité hutue ne tarderait pas à se rendre compte qu'un mauvais dirigeant hutu ne valait pas mieux qu'un mauvais dirigeant tutsi²¹². L'exercice politique, dès lors, se base sur des critères autres que l'appartenance politique.

Il nous a semblé important de pointer du doigt le système à l'origine des conflits qui déchirent le pays depuis son indépendance. L'échec de la gouvernance du gouvernement actuel a engendré l'échec de la réintégration des ex-enfants-soldats démobilisés. Les tensions croissantes dues aux frustrations de la population fragilisent la paix instaurée grâce aux Accords d'Arusha. L'échec de la réintégration socio-économique des ex-enfants-soldats les renvoie à une situation de pauvreté et d'incapacité à se prendre en charge. Si rien n'est entrepris pour redresser la situation, elle risque d'aboutir aux mêmes conditions qui ont favorisé la

²¹⁰ Nimubona, Julien, *Op. Cit.*, p.20

²¹¹ Id., p.7

²¹² Manirakiza, Marc, *Les écoles du crime (1994-2005/2006)* », Bruxelles : Le Roseau vert, 2007

guerre civile et qui ont incité les enfants à se faire enrôler par les recruteurs de tous bords.

C'est le système de gouvernance qui est en cause et qu'il faudrait revisiter afin d'y apporter les changements nécessaires.

Le Burundi a grand besoin de leaders éclairés, ayant à cœur les intérêts de la population, capables d'élaborer une vision susceptible de rassembler la population, toutes ethnies, régions et tendances confondues. Des leaders déterminés à mettre en place des pratiques de bonne gouvernance et de doter le pays d'institutions solides de telle manière que tout changement de gouvernement ne mène pas systématiquement à de violents affrontements. C'est à ce prix que le pays sortira du marasme dans lequel il est embourbé depuis bien trop longtemps.

Notre recommandation serait de mettre sur pied, grâce au nouveau financement de la Banque Mondiale, une structure opérationnelle et efficace pour aider les jeunes préalablement associés aux groupes armés à se prendre en charge. Il faudrait renforcer la coordination, les mécanismes de suivi et l'engagement des différents acteurs. Il faudrait également veiller à une prise en charge adéquate des femmes, des enfants nés de la guerre et des personnes handicapées.

ANNEXE A

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES EN ENTREVUE

- Mme Bariyunkura Louise, Chargée du Projet Démobilisation, Réintégration et Prévention du recrutement des Enfants-Soldats, de 2003 à 2006
- Frère Batungwanayo Oswald, Co-Responsable du Centre de formation rural (CFR de Giheta), Congrégation des Frères « Bene Yozefu »
- Mrs. Bayer Leanne, Senior Social Development Specialist, The World Bank
- M. Gahiga Audace, Coordonnateur et chargé de programme « femmes et enfants victimes de violence »
- Major Huelin Paul, conseiller militaire au Binub (Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi)
- Mme Jumaine Fatima, Staff Attorney, ABA (American Bar Association)
- M. Manirakiza Ferdinand, Co-Responsable du Centre de formation rural (CFR de Giheta), Congrégation des Frères « Bene Yozefu »
- M. Marekabiri Didace, Coordonnateur du centre de démobilisation des enfants soldats de Gitega
- Colonel Nijimbere Léonidas, Directeur de la Démobilisation et de la Réinsertion de la Commission Nationale de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration (CNDRR)
- Professeur Nimubona Julien, Ancien Ministre de l'Éducation, Professeur de Science Politique à l'Université du Burundi et Consultant : Gouvernance, Démocratie, Développement institutionnel.
- M. Ntakananirimana Diomède, Psychologue clinicien et Coordonnateur National, OPDE (Œuvre Humanitaire pour la Protection et le Développement de l'Enfant en Difficulté)
- Mme Sene Bernadette, Child Protection Advisor, Binub (Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi)
- Mr. Sezirahiga Albert, Operations Officer, Emergency Demobilization and Transitional Reintegration Project, CNDRR

**ANNEXE B
CARTE DU BURUNDI**



REPUBLIQUE DU BURUNDI
CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DU
PROTOCOLE FACULTATIF A LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE
L'ENFANT CONCERNANT L'IMPLICATION D'ENFANTS DANS
LES CONFLITS ARMES**

**NOUS, PIERRE NKURUNZIZA,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné le Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;

L'Avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu des dispositions qui y sont contenues et conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

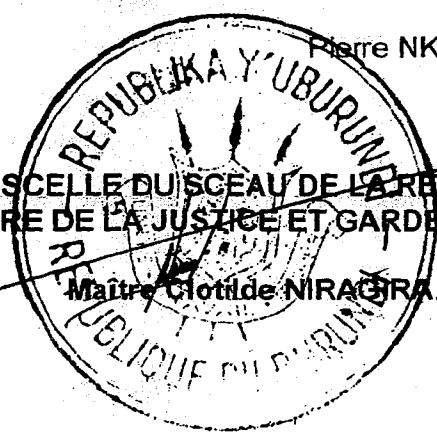
Fait à Bujumbura, le 17 / 9 / 2007.

Pierre NKURUNZIZA

[Signature]
17.9.2007

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LA MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Maitre Clotilde NIRAGIRA



REPUBLIQUE DU BURUNDI



LE PRESIDENT

**DECLARATION CONTRAIGNANTE RELATIVE A L'AGE MINIMUM
D'ENGAGEMENT DANS LES FORCES ARMÉES DE LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI ET GARANTIES Y RELATIVES.**

En ce qui concerne l'Article 3 du Protocole Facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant sur l'implication des Enfants dans les Conflits Armés, le Gouvernement de la République du Burundi déclare que l'âge minimum auquel il autorise le recrutement d'engagés volontaires dans les Forces de Défense Nationale est de dix huit (18) ans (cf. article 1 de la Loi n° 67-8 du 30 octobre 1963 sur le recrutement en République du Burundi).

Le Gouvernement de la République du Burundi indique en outre ci-dessous les garanties qu'il a adoptées afin de faire en sorte que ce recrutement ne soit en aucun cas effectué par la force ou sous la contrainte:

- a). La procédure de recrutement dans les Forces de Défense Nationale et à la Police Nationale du Burundi est engagée par une annonce dans la presse et les médias nationaux pour les jeunes gens (garçons et filles);
- b). Le dossier de recrutement est constitué selon les cas, entre autres d'un acte de naissance, d'un certificat de scolarité et/ou d'un certificat d'apprentissage;
- c). L'incorporation des jeunes gens se déroule en public, sur un terrain de sport ou un autre lieu analogue;
- d). Toutes les recrues subissent un examen médical rigoureux.

Signé à Bujumbura, le 22 avril 2008

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Pierre NKURUNZIZA

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Annan, Kofi A., « Avant-propos », dans McRae, Rob et Hubert, Don (dir), *Sécurité humaine et nouvelle diplomatie : Protection des personnes, promotion de la paix*, Montréal : McGill University Press, 2002
- Badie, Bertrand, *Nouveaux mondes : carnets d'après Guerre froide*, Paris : CNRS Éditions, 2012, p.220
- Brett, Rachel, *Young soldier : why they choose to fight*, Boulder, Colo. ; London : Lynne Rienner Publishers, 2004
- Buyoya, Pierre, *Mission Possible: construire une paix durable au Burundi*, Paris : L'Harmattan, 1998
- Buzan, Barry ; Hansen, Lene, *The Evolution of international Security Studies*, Cambridge : University Press, 2009
- Chabal, Patrick ; Daloz, Jean-Pascal, *L'Afrique est partie : Du désordre comme instrument politique*, Paris : Economica, 1999
- Chapleau, Philippe, *Enfants-soldats : victimes ou criminels de guerre ?*, Monaco : Éditions du Rocher, 2007
- Collier, Paul, « Doing Well Out of War : An Economic Perspective », dans Berdal M. et Malone D.M. (eds), *Greed and Grievance : Economic Agenda in Civil Wars*, International Development Research Centre, 200, pp. 61-74
- Commission sur la sécurité humaine, *La sécurité humaine maintenant*, Paris : Presses de Sciences Po, 2003
- Conoir, Yvan ; Verna, Gérard, *DDR : désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains- Enjeux globaux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006
- Dallaire, Roméo, *Ils se battent comme des soldats, ils meurent comme des enfants : Pour en finir avec le recours aux enfants soldats*, Montréal : Les Éditions Libre Expression, 2010
- David, Charles-Philippe, *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris : Presses de Sciences Po, 2000
- Daviron, Benoît et Giordano, Thierry, « États fragiles : Genèse d'un consensus international », dans Châtaigner, J.-M. et Magro, H. (eds), *États et sociétés fragiles : Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris : Karthala, 2007
- De Montigny, Chentale, « DDR, enfants et conflits armés : une protection inadéquate? », dans Conoir et Verna (dir.), *DDR : désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains - Enjeux globaux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, pp. 365-383
- Douglas, Ian ; Gleichmann, Colin; Steenken, Kees; Wilkinson, Adrian; Buschmeier, Nicole, « Désarmement – Guide pratique et théorique », dans Conoir et Verna (dir.), *DDR : désarmer,*

démobiliser et réintégrer. Défis humains - Enjeux globaux, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, pp. 41-63

Douglas, Ian ; Gleichmann, Colin; Steenken, Kees; Wilkinson, Adrian; Buschmeier, Nicole, « Démobiliser – Guide pratique et théorique », dans Conoir et Verna (dir.), *DDR : désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains - Enjeux globaux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, pp. 113-137

Douglas, Ian ; Gleichmann, Colin; Steenken, Kees; Wilkinson, Adrian; Buschmeier, Nicole, « Réintégration – Guide pratique et théorique », dans Conoir et Verna (dir.), *DDR : désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains - Enjeux globaux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2006, pp. 249-295

Manirakiza, Marc, *Les écoles du crime (1994-2005/2006)* », Bruxelles : Le Roseau vert, 2007

Neuman, Michael ; Trani, Jean-François, « Le tribalisme explique tous les conflits », dans Courade Georges (dir.), *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Berlin, 2006

Nimubona, Julien ; Birantamije, Gérard ; Nkurunziza, Joseph, « The process of security transition in Burundi. Challenges in security sector reform and combatant integration », dans Dudouet, Véronique ; Giessmann, Hans J. ; Planta, Katrin (dir.), *Post-war security transitions. Participatory peacebuilding after asymmetric conflicts*, London, New York, Routledge, 2012

Nsanze, Augustin, *Le Burundi contemporain. L'État-nation en question (1956-2002)*, Paris : L'Harmattan, 2003

Osseiran-Houballah, Mouyazan, *L'enfant-soldat : victime transformée en bourreau*, Paris : O. Jacob, 2003

David, Charles-Philippe ; Rioux, Jean-François, « Le concept de sécurité humaine », dans Rioux Jean-François (dir.), *La sécurité humaine : une nouvelle conception des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001

Touraine, Marisol, *Le bouleversement du monde : Géopolitique du XXIe siècle*, Paris : Éditions du Seuil, 1995

Articles scientifiques

Battistella, Dario, *Fin de la guerre froide, fin de l'état de guerre ?*, Politique étrangère No3-1993-58e année pp.747-761

Bigo, Didier, *Les conflits post bipolaires : dynamiques et caractéristiques*, Cultures et conflits, 08, hiver 1992

Bosede, Awodola, *Comparative International Experience with Reintegration Programmes for Child Soldiers : The Liberian Experience*, Peace & Conflict Review, volume 4, Issue 1, 2009

Fortmann, Michel, *À l'Ouest rien de nouveau ? Les théories sur l'avenir de la guerre au seuil du XXIe siècle*, Études internationales, vol.31, no 1, 2000, pp. 57-90

Huyghebaert, Patricia, *Les enfants dans les conflits armés : une analyse à l'aune des notions de vulnérabilité, de pauvreté et de « capacités »*, Monde en développement, No.146, 2009, pp. 59-72

Jordans, Mark JD ; Komproe, Ivan ; Tol, Wietse A ; Ndayisaba, Aline ; Nisabwe, Theodora ; Kohrt, Brandon A, *Reintegration of child soldiers in Burundi: a tracer study*, BMC Public Health, 2012

Lacroix, Isabelle et St-Arnaud, Pier-Olivier, *La gouvernance : tenter une définition*, Cahiers de recherche en politique appliquée, Vol. IV, Numéro 3, Automne 2012

Dr Nimubona, Julien, *Du lien entre Gouvernance démocratique et Résolution des conflits. Approche prospective pour réussir la paix en Afrique et au Burundi*, Cahiers de l'IDEC (Institut de développement économique du Burundi), Vol. 3, No 11.

Porteus, Tom, *L'évolution des conflits en Afrique subsaharienne*, Politique étrangère, No.2, 2003, pp. 307-320

Thual, François, *Développement des conflits identitaires*, La Revue administrative, 47^e Année, No. 278, Mars-Avril 1994, pp. 168-171

Willems, Rens (CCS), Kleingeld, Jesper (CICAM), Van Leeuwen, Mathijs (CICAM), *L'interconnexion entre la sécurité des communautés et les programmes de DDR : Une étude de terrain au Burundi*, Peace Security and Development Network, No.00030, Novembre 2010

Young, Aaron, *Preventing, Demobilizing, Rehabilitating, and Reintegrating Child soldiers in African Conflicts*, The Journal of International Policy Solutions, Volume 7, Spring 2007, pp. 19-24

Rapports

Charles, Carole ; Dijakovic, Viktoria ; Kaemmpfer, Micha ; Kozlova, Maria, *Conception de la gouvernance. Regards croisés de la Banque Mondiale, de la Commission Européenne et du PNUD*, Institute for Research and Debate on Governance, 2007

Conoir, Yvan, *Évaluation Indépendante Annuelle du PDRT (Programme d'urgence de démobilisation et de réintégration Transitoire)*, Universalialia, Août 2010

Lancaster, Philip, *Report of the Independent Review of the Special Project for Child Soldier Demobilization, Social Reintegration and Recruitment Prevention in Burundi*, Septembre-Octobre 2005

Legrand, Jean-Claude, *Lessons Learned from UNICEF Field Programmes For the Prevention of Recruitment, Demobilization and Reintegration of Child Soldiers*, October 1999

Lemarchand, René, *Burundi's Endangered Transition. FAST Country Risk Profile Burundi*, Working Paper, swiss peace, October 2006

Scognamillo, Corrado et Costa, Helder, *Les processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)*, Security & Development, pour le Ministère de la Défense, Délégation aux Affaires Stratégiques, Décembre 2006

Pézar, Stéphanie et Florquin, Nicolas, *Les armes légères au Burundi : après la paix, le défi du désarmement civil*, Rapport spécial du Small Arms Survey et de la Ligue Iteka avec le soutien du PNUD-Burundi et d'Oxfam-NOVIB, Institut Universitaire de Hautes Études Internationales, Genève 2007

Verhey, Beth, *Child Soldiers: Preventing, Demobilizing and Reintegrating*, Africa Region Working Paper Series, The World Bank, September 2001

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi, Conseil de sécurité, Nations Unies, 18 janvier 2013

Burundi: réussir l'intégration des FNL, Briefing Afrique No 63, International Crisis Group, 30 juillet 2009

Burundi : du boycott électoral à l'impasse politique, Briefing Afrique No 169, International Crisis Group, 7 février 2011

Burundi: la crise de la corruption, Briefing Afrique No 185, International Crisis Group, 21 mars 2012

Burundi: bye bye Arusha ?, Rapport Afrique No 192, International Crisis Group, 25 octobre 2012

Burundi. Enfants soldats : les enjeux de la démobilisation, Amnesty International, mars 2004

« *Burundi* », Child soldiers Global Report 2004

« *Burundi* », Watch list on children and armed conflict, mai 2002

Enfants-soldats et autres enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, CICR, août 2012

Enfants soldats : Rapport mondial 2008, Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats

La bonne gouvernance : une mise au point, Fonds International de Développement Agricole (FIDA), 26 août 2009

La nature du conflit burundais : cocktail politique d'intolérance et d'hypocrisie, Document no.1, Commission Permanente d'Études Politiques (COPEP / CNDD-FDD), juin 2000

Loin de chez eux : les enfants soldats des Forces Nationales de Libération au Burundi, Human Rights Watch, juin 2006

Rapport de dissémination des résultats de l'étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi : Rapport de dissémination des résultats de l'étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi, Mai 2008

Brachet, Juana; Wolpe, Howard, « *Développement et consolidation de la paix : Le cas du Burundi* », Working Paper, INTCPR, World Bank, Juin 2005

Dr Ndayongeye, Lazare, « *Mythe des origines, idéologie hamitique et violence en Afrique des Grands Lacs : comprendre et agir* », Burundi Réalités, 21 août 2004

Taouti-Cherif, Ratiba, *The Social and Economic status of Beneficiaries of the Burundi Child Soldier Demobilization, Social Reintegration and Recruitment Prevention Special Project*, Dissemination Note, MDRP, September-October 2007

Uvin, Peter, *Ex-combattants in Burundi : Why they joined, why they left, why they fared*, Working Paper No.3, MDRP, World Bank, October 2007